

Impacts de la crise sanitaire

La crise sanitaire semble ne pas avoir eu un impact majeur sur la réalisation des projets

D'abord, plus de la moitié des projets cofinancés par le FEDER et liés à la filière touristique dans le Massif des Vosges se sont terminés avant le début de la pandémie. Ces projets ont donc pu se dérouler sans encombre.

Concernant les projets dont la fin de la période d'exécution était après le début de la pandémie, il semble que cette dernière n'a eu que très peu d'impact sur les réalisations. En effet, très peu d'informations ont été remontées par les porteurs de projet concernant le Covid et les périodes de confinement, ce qui laisse supposer que la crise n'a pas tellement perturbé les réalisations. Si elle a sans doute reporté quelques réalisations, elle ne les a, semble-t-il, pas empêchées.

Cependant, la crise sanitaire a bien évidemment eu un impact important sur la fréquentation touristique dans le Massif des Vosges

Que ce soit au niveau des sites de visites, des stations vallées, et par conséquent des hébergements, la fréquentation touristique a lourdement été impactée par la crise sanitaire.

Sur les sites de visite, les confinements, la fermeture des lieux de culture et les mesures restrictives quant à l'accueil de visiteurs et les possibilités de sorties des scolaires ont singulièrement impacté les activités, en particulier celles ayant lieu à l'intérieur et les parcs de loisirs. En 2020, la fréquentation a diminué de 23,5% par rapport à 2019 sur les 53 sites ayant répondu à une enquête.

Mais ce sont surtout les saisons hivernales qui ont le plus été impactées, avec la fermeture des remontées mécaniques et des restaurants, avec une diminution de la fréquentation touristique de plus de 50%.

Pour autant, les saisons estivales 2020 et 2021, elles, ont été meilleures que prévu malgré ce contexte particulièrement instable. L'image du Massif des Vosges comme destination nature a attiré de nombreux visiteurs, et notamment la clientèle régionale et française. Avec le Covid, les français habitués à voyager à l'étranger pendant leurs vacances sont restés sur le territoire pendant cette période, ce qui a constitué un marché supplémentaire.

Le Covid a donc eu globalement un impact négatif sur la fréquentation de la filière touristique dans le Massif des Vosges, mais cet impact est bien évidemment indépendant des réalisations soutenues par le FEDER.

Conclusion de l'étude de cas

Même si peu d'indicateurs ont été remontés par les porteurs de projet, que ce soit au niveau du nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un soutien ou au niveau de l'augmentation du nombre de visites sur les sites concernés, ceux remontés nous indiquent que les valeurs prévisionnelles ont été atteintes, ce qui laisse supposer que les projets soutenus par le FEDER ont bien eu un impact sur la structuration et le développement de la filière touristique dans le Massif des Vosges, notamment sur :

- L'économie, avec le maintien et la création d'emplois (remontées mécaniques, restauration, hébergement, aménagement de sites, animation, location matériel, prestataire d'activité sportive, etc.) ;
- L'aménagement du territoire, avec une meilleure proximité de service ;
- L'augmentation du nombre de nuitées des clientèles françaises et étrangères, avec une meilleure offre d'hébergement ;
- La visibilité et la notoriété du Massif des Vosges en France et à l'étranger, grâce aux différentes actions de communication ;
- L'augmentation du nombre de visites.

Comme précisé précédemment, deux paramètres extérieurs et indépendants du FEDER ont fortement influencé la fréquentation touristique dans le Massif des Vosges :

- Les conditions météorologiques ;
- La crise sanitaire à partir de 2020.

Afin de s'assurer de l'impact des projets soutenus par le FEDER sur la filière touristique dans le Massif des Vosges, il conviendrait de systématiser le recours aux enquêtes à destination des bénéficiaires finaux des actions engagées, afin de connaître notamment leur niveau de satisfaction concernant l'offre touristique proposée, et les raisons de leur venue dans le Massif des Vosges.

Dans la nouvelle programmation 2021-2027, commune aux trois anciennes régions du Grand Est, un objectif spécifique au Massif des Vosges a été intégré, et est intitulé « Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines ».

Une partie y sera consacrée au tourisme. Il est précisé que les acteurs du tourisme seront accompagnés et appuyés pour développer et créer des structures répondant aux attentes des publics cibles (sportifs, familles...) et renforçant leur attractivité. Ainsi, les hébergements et sites de visites devront d'avantage s'engager vers le e-tourisme, l'éco-tourisme, le tourisme 4 saisons et la montée en gamme des prestations.

Les types d'actions prévues s'inscrivent dans la continuité de la programmation 2014-2020, et tiennent compte des évolutions et des enjeux actuels du tourisme dans le Massif des Vosges : campagnes de communication, mise en réseau des acteurs, augmentation de la qualité et de la capacité d'hébergement, requalification des grands sites de visite du Massif, développement d'un esprit de tourisme 4 saisons, développement de l'e-tourisme et de l'éco-tourisme.



Analyse de l'impact des financements FSE dans l'ingénierie, le développement et l'évolution de l'offre de formation professionnelle régionale

Présentation de l'étude de cas

La présente étude de cas consiste à analyser l'impact du FSE dans l'ingénierie, le développement et l'évolution de l'offre de formation professionnelle de la région Grand-Est sur la période 2014-2020, en répondant aux deux questions suivantes :

- Quel a été l'impact des projets cofinancés par le FSE sur l'offre de formation professionnelle de la Région Grand Est ?
- Ce fonds a-t-il permis de mieux informer, orienter, et former aux métiers de demain sur la base des besoins des entreprises et des territoires du Grand Est?

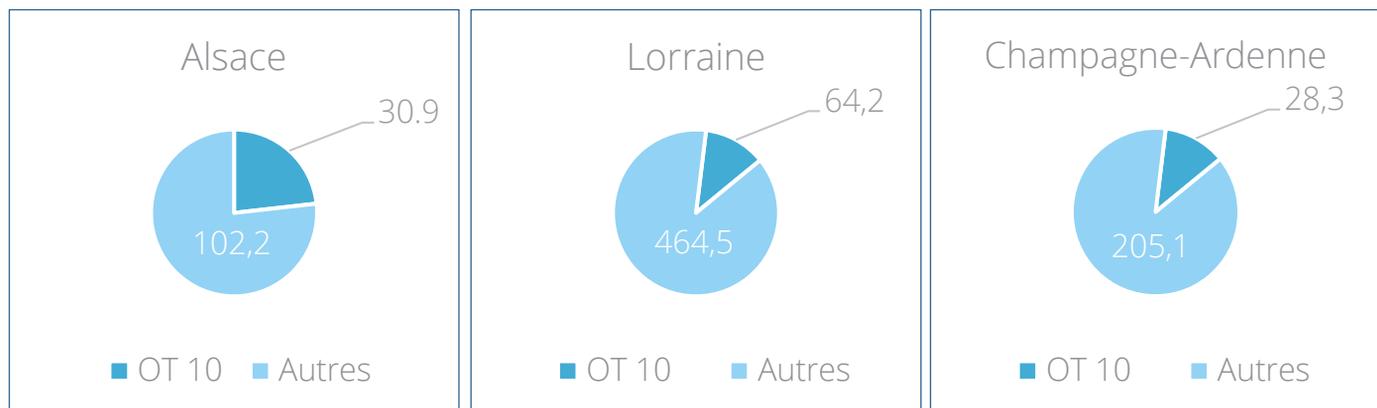
Contexte de l'étude

La région Grand-Est, composée des 3 anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, a placé la **formation professionnelle au cœur de ses ambitions régionales**. La réussite socio-économique de la région nécessite que les **besoins en compétences des entreprises soient mieux anticipés**. Elle exige aussi que les personnes en recherche d'orientation pour une formation professionnelle soient **mieux informées**, donc que les **structures d'orientation soient mieux coordonnées**. En outre, cette réussite socio-économique demande d'**aider les organismes de formation** à adopter une pédagogie adaptée tant au public (faiblement qualifié) qu'aux employeurs (en demande de qualifications plus élevées).

Ce faisant, pour la période 2014-2020, les programmes opérationnels (PO) FSE des 3 anciennes régions s'inscrivent au service de la **stratégie « Europe 2020 »**, qui vise notamment à atteindre un taux d'emploi chez les 20-64 ans de 75% - dont 70% chez les femmes. Pour y parvenir, les PO des trois anciennes régions ont décidé de porter une attention particulière à l'**objectif thématique 10**, à savoir « **investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle** pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ». ».

Le financement des Programmes Opérationnels

Budget total (initial) alloué aux 3 PO, avec un zoom sur le montant affecté à l'objectif thématique 10 (en millions d'euros)



Quelles priorités précises de programmation ?

Il est donc clair que les PO des 3 ex-régions poursuivent un même **objectif commun** sur la question de l'offre de formation professionnelle sur leurs territoires. Par ailleurs, deux **priorités d'investissement** ont été identifiées pour répondre à l'OT 10; à savoir:

Priorité 1	Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises.
Priorité 2	L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail , passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité , en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail , notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage.

Pour autant, les **réalités et dynamiques propres à chaque territoire** ont conduit l'Alsace, la Lorraine et la Champagne-Ardenne à edicter des objectifs spécifiques distincts.

Objectifs spécifiques régionaux

Ex-régions	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne
Objectif spécifique	Augmenter la réinsertion des jeunes dans des parcours de qualification / formation	Améliorer l'employabilité des jeunes ayant quitté le système scolaire sans qualification	Accroître le niveau de qualification des personnes en recherche d'emploi
Objectif spécifique	Accroître le nombre d'apprentis et développer l'apprentissage pour une meilleure insertion professionnelle	Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi lorrains et des publics présentant des difficultés particulières	Augmenter l'accès des jeunes, des seniors et des demandeurs d'emploi aux parcours de formation qualifiants et à l'orientation
Objectif spécifique	Accroître l'accès à la formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi et les salariés	Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi lorrains et des publics présentant des difficultés particulières d'insertion	

Des objectifs thématiques en adéquation avec les politiques nationales et régionales

La stratégie de programmation du FSE en faveur de l'offre de formation professionnelle dans la région Grand-Est s'inscrit ainsi en totale cohérence avec une politique structurée et documentée de la région.

Contrat de plan régional pour le développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)

Lancé fin 2016 dans la région Grand-Est, le CPRDFOP a pour objectif que chaque habitant du territoire puisse avoir accès à **une offre de qualité en termes de formation et d'orientation professionnelle**. La **stratégie régionale** s'établit sur la base de 2 principes:

- **Mieux informer, orienter, former** aux métiers de demain sur la base des besoins des entreprises et des territoires du Grand Est;
- **Développer l'emploi et l'attractivité économique** à travers la formation professionnelle.

Ce contrat témoigne de la volonté de la région de **rapprocher le monde économique et les acteurs de l'éducation/formation/orientation professionnelles** au service du développement des compétences, de l'attractivité et de la compétitivité du Grand Est.

Pacte d'investissement dans les compétences (PIC)

Conclu en 2019 entre l'Etat et la région Grand Est, le PIC a pour ambition de déployer une **offre de formation et d'orientation de qualité** pour répondre aux **besoins en compétences des territoires** du Grand Est et rendre indissociables formation, emploi et compétitivité. Le pacte prévoit notamment:

- **D'accélérer** la réalisation de son CPRDFOP avec un projet ambitieux au service des entreprises et des demandeurs d'emploi.
- **D'augmenter l'offre de formation** avec plus de **65 000 places de formation supplémentaires pour les 4 ans à venir**.
- **De poursuivre la transformation déjà engagée de l'offre de formation** en lien avec les entreprises et les financeurs.

Le PRIC représente un engagement pluriannuel de l'État à hauteur de 556 millions d'euros sur 4 ans (2019-2022). Chaque plan d'action annuel du PRIC Grand Est s'articule autour de 3 axes stratégiques :

Axe stratégique 1

Des parcours qualifiants vers l'emploi

Axe stratégique 2

Un accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés

Axe stratégique 3

Une accélération de la modernisation de l'ingénierie de formation, des modes de mise en œuvre et de l'accompagnement pendant la formation

Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?

Comme déjà évoqué, l'enveloppe de projets soutenus par l'ensemble FEDER-FSE-IEJ sur la question de la formation professionnelle se décline en deux priorités d'investissement. La première – **une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage** – répond à la volonté d'offrir un parcours de formation qualifiante pour toutes les catégories d'âges et de milieu socio-économique. La deuxième concerne **l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail**, et répond en réalité à la volonté de mieux anticipés les besoins en compétences des entreprises, pour conduire les publics en recherche d'emploi vers une insertion professionnelle durable.

1) Les projets pour une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage

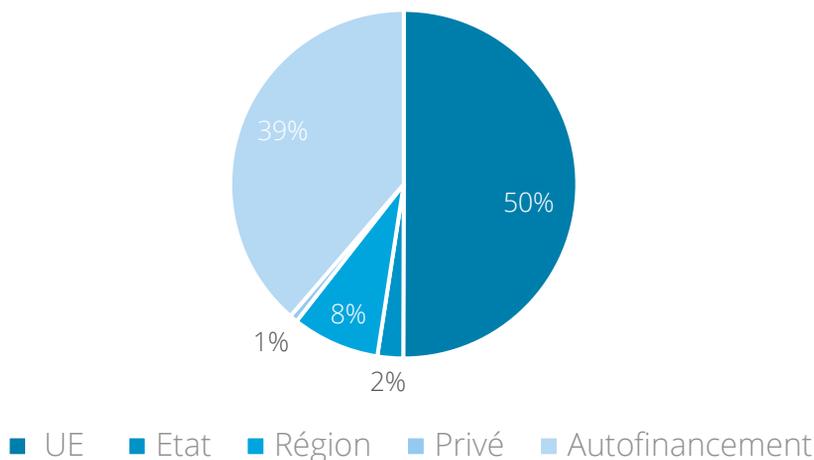
Le FSE représente 50% des financements alloués aux projets

Le FSE est ainsi le financement le plus important des projets concernés, avant l'autofinancement qui représente 39% des financements. Le FSE a participé à hauteur de 132 Millions d'euros pour financer la priorité d'investissement n°1, pour un coût total programmé de 265 Millions d'euros.

A noter que tous les projets n'ont pas encore été payés par l'UE. Il s'agit majoritairement des projets dont la fin de la période d'exécution était après 2020. Cela confirme les délais importants de remboursement de l'UE.

Coût total programmé	Cofinancement UE programmé	UE payé validé AC (PF)
265 554 333,37 €	132 118 309,70 €	91 776 137,71 €

Financement des projets



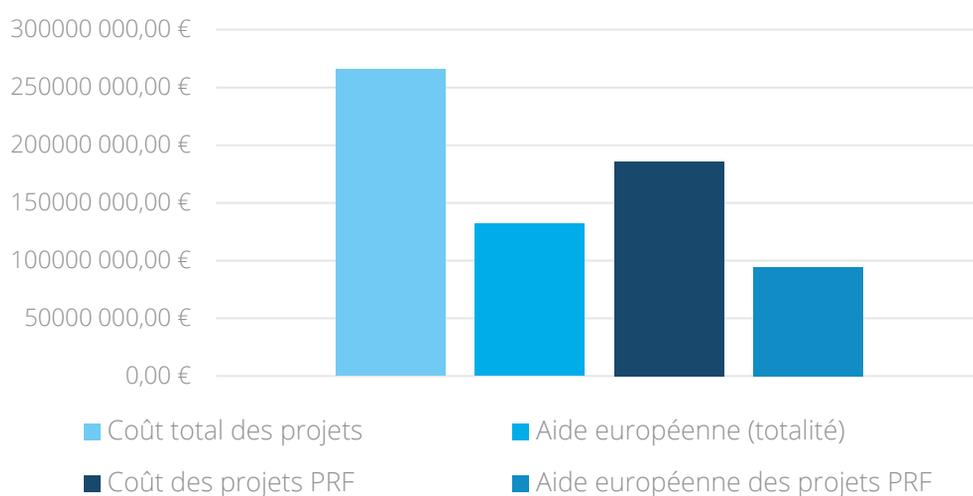
Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?

Les projets du Programme Régional de Formation (PRF)

Chaque année la Région Grand Est, avec le soutien financier du FSE, accorde des financements de formations pour les personnes en recherche d'emploi dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF). L'objectif concret du dispositif est d'élever le niveau de formation des personnes de plus de 18 ans en recherche d'emploi, afin de leur permettre de s'insérer professionnellement. Aujourd'hui, les projets « PRF » constituent le plus gros financement de la région Grand-Est en terme de formation professionnelle sur la priorité d'investissement n°1 des PO (environ 70%); c'est donc sur ces projets que l'étude de cas se focalise.



Le financement des projets « PRF » par rapport aux autres projets



Les grands objectifs des projets « PRF » et leurs liens avec les PO

- ✓ Donner à chaque demandeur d'emploi la possibilité de construire son parcours de formation individualisé garant de la réussite et de l'insertion professionnelle du plus grand nombre.
- ✓ Préparer les publics à leur entrée et à leur maintien durable dans l'emploi en leur garantissant l'acquisition de compétences obligatoires, transversales et techniques mais également en vérifiant les prérequis à la réussite d'une qualification.
- ➔ Permettre aux demandeurs d'emploi et aux publics exclus du système de formation de développer des savoirs-être, compétences et qualifications, leur permettant une insertion plus aisée dans le marché du travail.

Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?



Zoom sur le projet « PRF 2019 Grand EST- Reconductions - Formation professionnelle QUALIFIANTE pour demandeurs d'emploi »

Description du projet

Ce projet présente deux types d'actions : les **formations qualifiantes** et les **formations professionnalisantes**. Elles constituent la dernière étape des parcours de formation présents dans le PRF 2019.

- Les **formations qualifiantes** permettent aux demandeurs d'emploi d'acquérir les qualifications nécessaires à l'exercice du métier visé et de déboucher sur un accès direct à l'emploi. Elles permettent l'obtention d'une certification inscrites au répertoire National de certifications professionnelles (Titre Professionnel, Certificat de Qualification Professionnelle, diplômes de l'Education nationale)
- Les **formations professionnalisantes** permettent aux demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires ou de perfectionner les compétences et savoir-faire professionnels à l'exercice du métier visé. L'accès direct à l'emploi est priorisé. Ces formations proposent une validation partielle des acquis de formation directement en lien avec le métier visé.

Objectif(s)

- L'objectif est de permettre à 2209 demandeurs d'emploi de suivre l'une des formations proposées afin qu'ils puissent, soit accéder directement à l'emploi, soit envisager une poursuite de formation qualifiante

Résultats escomptés

- En ce qui concerne les résultats escomptés, l'opération doit contribuer à atteindre les indicateurs suivants :
 - CO01 Chômeurs; y compris les chômeurs de longue durée : cible fixée à 2209
 - CO02 Chômeurs de longue durée : cible fixée à 332
 - CO06 - Moins de 25 ans : cible fixée à 1320
 - CO07 - Plus de 54 ans : cible fixée à 66
 - CO16 - Participants handicapés : cible fixée à 90
 - CR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation : cible fixée à 70 %

Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?

 Zoom sur le projet « PRF 2019 Grand EST- Reconductions - Formation professionnelle QUALIFIANTE pour demandeurs d'emploi »

Bilan / indicateurs

- Au total, l'opération aura représenté 159 lots sur l'ensemble du territoire champardennais pour un coût total de 16 387 088,30 € dont 50% pris en charge par du FSE ; soit une subvention accordée à hauteur de 8 193 544,15 €.
- Ce sont 1 872 personnes qui ont participé aux projets mis en place, soit un coût unitaire moyen de l'ordre de 4 376 € de FSE par participant.
- En ce qui concerne les indicateurs de réalisation, leur contribution par rapport aux objectifs de départ est la suivante :
 - CO01 - Chômeurs; y compris les chômeurs de longue durée : 1 731, soit 78% de la cible (cible fixée à 2209)
 - CO02 - Chômeurs de longue durée : 752, soit 226% de la cible (cible fixée à 332)
 - CO06 - Moins de 25 ans : 481, soit 36% de la cible (cible fixée à 1320)
 - CO07 - Plus de 54 ans : 57, soit 86% de la cible (cible fixée à 66)
 - CO16 - Participants handicapés : 129, soit 143% de la cible (cible fixée à 90)
 - CR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation : 1289 soit 74% des participants (avec une cible fixée à 70 %)
- De plus, il est important de noter que 729 participants (39%) exercent un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation.

Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?

Après cette synthèse des projets portant sur une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage – auxquels l'Union Européenne participe de manière majoritaire – il convient désormais d'évoquer le second volet de l'étude, à savoir les projets liés à **l'amélioration des systèmes de formation**. La partie qui va suivre s'attache à analyser les projets qui participent à conduire les publics en recherche d'emploi vers une insertion professionnelle durable, notamment à travers une meilleure animation et coordination des structures d'orientation.

2) Les projets pour l'amélioration des systèmes de formation

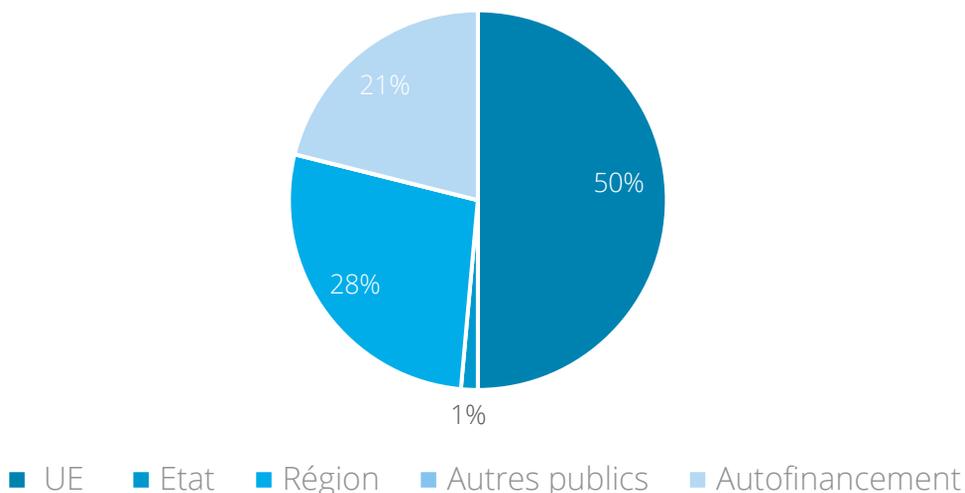
Le FSE représente 50% des financements alloués aux projets

Le FSE est ainsi le financement le plus important des projets concernés, avant la région qui représente 28% des financements. Le FSE a participé à hauteur de 5,8 Millions d'euros pour financer la priorité d'investissement n°2, pour un coût total programmé de 11,7 Millions d'euros.

A noter que tous les projets n'ont pas encore été payés par l'UE. Il s'agit majoritairement des projets dont la fin de la période d'exécution était après 2020. Cela confirme les délais de remboursement de l'UE.

Coût total programmé	Cofinancement UE programmé	UE payé validé AC (PF)
11 718 247,31 €	5 859 120,60 €	5 534 323,93 €

Financement des projets



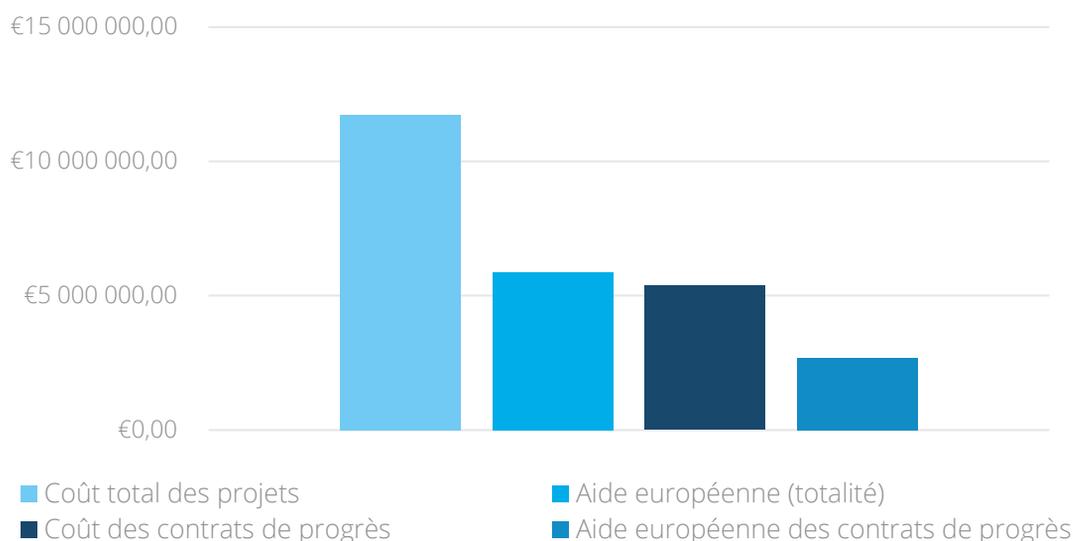
Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?

Les Contrats de Progrès

Initiée par la Région Grand-Est, le dispositif des contrats de progrès vise à **l'amélioration des formations en apprentissage** tant du point de vue de ceux qui les font que de ceux qui les suivent. Il s'agit de **faciliter le passage des apprentis du système de formation au marché du travail**, tout en limitant les ruptures de contrats entre les apprentis et les entreprises. Aujourd'hui, les contrats de progrès constituent le plus gros financement de la région Grand-Est en terme de formation professionnelle sur la priorité d'investissement n°2 des PO (environ 46%); c'est donc sur ces projets que l'étude de cas se focalise.



Le financement des « contrats de progrès » par rapport aux autres projets



Les grands objectifs des « contrats de progrès » et leurs liens avec les PO

- ✓ Mettre en adéquation les capacités et compétences des apprentis avec leurs objectifs professionnels.
 - ✓ Individualiser la formation de manière à donner aux apprentis des outils pour intégrer au mieux le milieu professionnel.
 - ✓ Réduire les ruptures de contrat.
 - ✓ Contribuer à l'épanouissement des apprentis.
- ➔ Accroître la qualité du système de formation et d'orientation pour favoriser l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise.

Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?



Zoom sur le projet « Contrat de progrès 2015 CFA Interpro 51 »

Description du projet

La mise en œuvre d'actions spécifiques à destination des jeunes représente un enjeu important pour la Région Grand-Est, tant dans une perspective d'Economie Sociale et solidaire et de formation que pour un motif de sécurisation des parcours de qualification. Dans ce cadre, l'objectif principal du projet est de créer les conditions les plus favorables à une acquisition des compétences professionnelles et des savoir-être permettant à chacun des jeunes en possession d'un contrat d'apprentissage d'avoir un avenir tout au long de sa vie professionnelle.

Actions réalisées

- Visites en entreprises: favoriser la communication, les échanges entre les 3 acteurs de l'apprentissage (l'entreprise, le jeune et le centre de formation) par le biais de rencontres
- Formation des formateurs: maintenir les compétences professionnelles de nos formateurs en adéquation avec les nouvelles réglementations et innovations du métier
- Soutien des apprentis en difficulté: palier aux difficultés scolaires de nos jeunes en personnalisant et en approfondissant les cours notamment dans les disciplines générales.
- Epanouissement personnel des apprentis : les nouvelles réglementations (RT, RGE, Développement durable...) conduisent à mettre en place des actions culturelles et sportives favorisant l'ouverture d'esprit des jeunes formés
- Cours de langue

Bilan / indicateurs

- Au total, l'opération aura représenté un coût total de 518 340, 60€ dont 50% pris en charge par du FSE ; soit une subvention accordée à hauteur de 259 167, 30 €.
- Ce sont 549 personnes (dont 546 de moins de 25 ans) qui ont participé aux projets mis en place, soit un coût unitaire moyen de l'ordre de 472 € de FSE par participant.
- Au niveau des indicateurs de réalisations, 137 participants ont obtenu une qualification au terme de leur participation.
- Par ailleurs, 229 participants ont joui d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après leur participation.

Analyse – Les indicateurs de réussite du programme opérationnel

La réussite des PO de la région Grand-Est sur le volet « formation professionnelle » revient à répondre à la question suivante : les projets financés par le FSE ont-ils permis de mieux informer, orienter, et former aux métiers de demain sur la base des besoins des entreprises et des territoires du Grand Est?

Quels indicateurs?

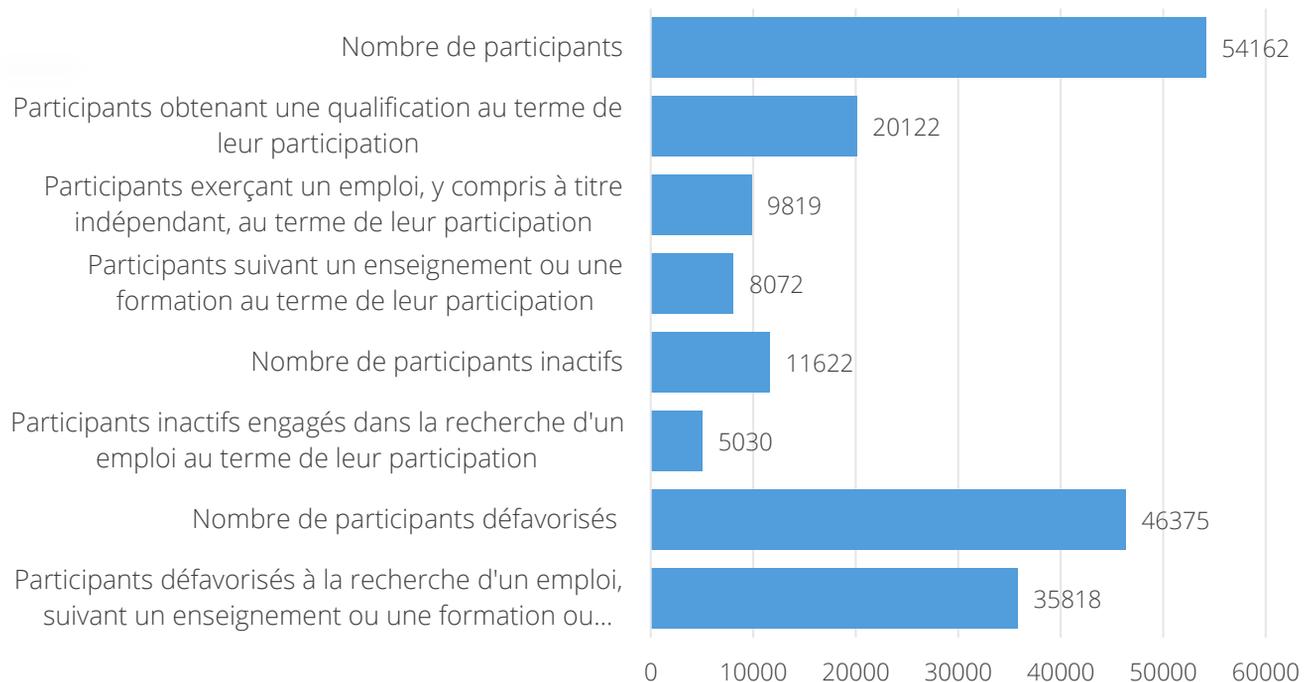
Pour évaluer au mieux la réussite des projets portés au sein de la région Grand-Est et cofinancés par les FEDER-FSE-IEJ, il convient de revenir aux objectifs qui avaient été fixés lors de la rédaction des projets opérationnels. Reprenons ainsi le principal objectif dont l'importance avait été soulignée en introduction : « investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de **compétences** et **l'apprentissage** tout au long de la vie ».

Nous l'avons constaté, la région, avec le soutien des fonds européens, a décidé de se tourner vers **une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage** et une **amélioration du système éducatif**, en prêtant une attention particulière à l'accès à l'emploi pour les apprenants. L'objet des « programme régionaux de formation » et des « contrats de progrès » est en particulier **d'assurer la transition entre situation d'apprentissage et situation d'emploi**. Comme souvent dans l'écosystème éducatif, il peut s'avérer ardu de dresser une liste d'indicateurs concrets de progrès tant les évolutions de carrière des apprenants peuvent varier selon des facteurs exogènes (situation familiales, opportunités fortuites, dynamique du marché de l'emploi etc.). Toutefois, plusieurs dimensions peuvent apparaître comme de bons critères de progrès :

- La dimension **formation pure** : parmi les participants aux projets, combien en ressortent avec une formation supplémentaire et des acquis favorables à l'insertion dans le marché de l'emploi ?
- La dimension **sociale** : parmi les participants aux projets, combien d'apprenants sont défavorisés et à quel point leur insertion professionnelle est rééquilibrée par rapport aux autres par le biais des projets co-financés par le FSE ?
- La dimension **économique de long terme** : dans quelle mesure ces projets permettent aux participants de s'insérer sur le marché du travail suivant une perspective de long-terme et parviennent-ils à jouir d'une meilleure situation 6 mois après ?

Bilan de performance

Au sein de la région Grand-Est, ce sont plus de 54 162 participants qui ont pu bénéficier d'une action d'appui ou de formation dans le cadre des projets co-financés pour le FSE 2014-2020, pour les soutenir dans leur parcours professionnel. Les personnes à la recherche d'un emploi représentent plus de 79% des participants à ces actions.

Le bilan des indicateurs

1) La dimension « formation pure »

Dans la région Grand-Est, plus de 28 194 participants sur 54 162 ont soit obtenu une qualification soit suivent un enseignement ou une formation à l'issue de leur participation à un projet co-financé par le FSE, soit environ 52%.

2) La dimension « sociale »

Plus de 46 375 des 54 162 participants aux projets co-financés par le FSE sont défavorisés. Parmi eux, 35 818 sont à la recherche d'un emploi, suivent un enseignement ou une formation, ont obtenu une qualification ou exercent un emploi au terme de leur participation, soit environ 77%.

3) La dimension « économique » de long terme

Dans la région Grand-Est, plus de 9 819 participants sur 54 162 exercent un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation à un projet co-financé par le FSE, soit environ 18%. Par ailleurs, 5 030 des 11 622 participants inactifs sont engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation, soit environ 43%.



Point d'attention

Il est important de noter que depuis le 1^{er} janvier 2020, avec l'entrée en vigueur de la loi « Avenir Professionnel », les Régions ont perdu leur pouvoir de régulation du marché de l'apprentissage. Elles ne décident plus des ouvertures de CFA et sections en apprentissage. Dans la région Grand Est, cela a amené à des évolutions importantes en cours de programmation, avec un besoin de réorganisation des structures de formation et de leur stratégie sur le volet « apprentissage ». Avec une baisse évidente de la part du FSE sur ce volet de formation, cela a parfois pu avoir un effet contre-productif sur l'offre de formation avec un changement de paradigme poussant les OF à développer au maximum le volet « quantitatif » de leurs formations plutôt que le volet « qualitatif », étant donné qu'elles dépendent maintenant de plus en plus de leurs bénéficiaires.

Conclusion de l'étude de cas

En conclusion de cette étude de cas, nous pouvons commencer par rappeler les objectifs fixés par les programmes opérationnels FSE des trois ex-régions du Grand-Est; à savoir **(1) une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage** et **(2) une amélioration du système éducatif** - prêtant une attention particulière à l'accès à l'emploi pour les apprenants. Comme déjà évoqué, il peut s'avérer ardu de dresser une liste d'indicateurs de réalisation et de résultat dans le domaine de la formation, tant les évolutions de carrière des apprenants peuvent varier selon des facteurs exogènes (situation familiales, opportunités fortuites, dynamique du marché de l'emploi etc.). Toutefois, les indicateurs remontés nous indiquent que les projets soutenus par le FSE ont bien eu un impact positif sur l'offre de formation professionnelle de la Région Grand-Est, notamment sur:

- La dimension de « **formation pure** », en réunissant plus de 237 projets et quelques 54 162 participants, parmi lesquels plus de 52% ont soit obtenu une qualification soit suivent un enseignement ou une formation à l'issue de leur participation à un projet co-financé par le fonds FSE.
- La dimension « **sociale** », avec la région qui a décidé de concentrer ses efforts sur un public principalement défavorisé (85% des participants) pour répondre à son besoin d'égalité d'accès à la formation sur son territoire. Parmi ces apprenants, 77% sont aujourd'hui à la recherche d'un emploi, suivent un enseignement ou une formation, ont obtenu une qualification ou exercent un emploi au terme de leur participation.
- La dimension « **économique** » de long terme, en permettant à plus de 9 819 participants sur 54 162 d'exercer un emploi au terme de leur participation à des projets co-financés par le FSE, et à plus de 43% des participants inactifs de s'engager à nouveau dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation – pour répondre à son besoin d'orienter son système éducatif vers l'accès à l'emploi.

Conclusion de l'étude de cas

Pour la nouvelle programmation 2021-2027, afin de s'assurer de l'impact des projets soutenus par le FSE dans le domaine de la formation professionnelle de la région Grand-Est, il conviendrait de renforcer le recours aux enquêtes et sondages à destination des bénéficiaires finaux des actions engagées, afin de connaître notamment leur niveau de satisfaction concernant l'offre de formation proposée, et permettre un suivi plus approfondi et détaillé des impacts potentiels de celles-ci. Aussi, les indicateurs de réalisation doivent faire l'objet d'une attention particulière par la région pour accroître leur utilisation, afin de renforcer la pertinence du suivi des projets et de permettre une meilleure vision d'ensemble de leurs impacts. Pour le moment, ces indicateurs restent trop peu harmonisés entre les 3 ex-régions.



Analyse du rôle des fonds FEDER dans la transition énergétique

Etude n°3 – Transition énergétique

Dans son programme Europe 2020, l'UE fixe comme objectif d'atteindre une production d'énergie renouvelable représentant 23% de sa production totale. Le Grand-Est est particulièrement consommateur d'énergie¹ de par ses activités industrielles et agricoles et un climat entraînant des consommations supérieures à la moyenne nationale sur le chauffage résidentiel.

Alors que le REN21 (réseau politique facilitant l'échange autour des énergies renouvelables) indique qu'il faut tripler le rythme de développement des renouvelables observé en 2021 et que la guerre en Ukraine nous rappelle l'importance d'une autonomie énergétique, cette étude de cas vise à analyser l'impact des projets de transition énergétique financés par le FEDER.

Ainsi cette étude de cas se concentre sur l'impact du FEDER sur la transition énergétique. Plus précisément, l'objet est d'analyser en quoi les projets cofinancés par le FEDER ont permis aux territoires d'effectuer une transition vers les énergies renouvelables.

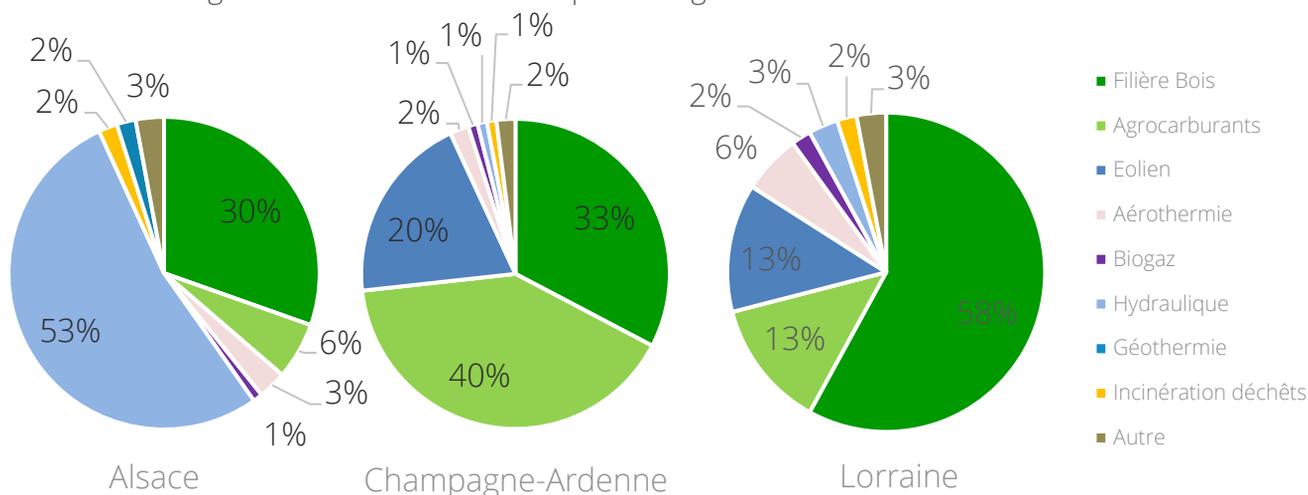
L'évaluation porte sur les 3 Programmes Opérationnels des ex-régions du Grand-Est au niveau du mix énergétique initial sur chaque territoire aussi bien qu'au niveau de leurs potentiels physiques. L'étude de cas se concentre sur les projets visant à développer la production d'énergies renouvelables (PI4A) ainsi que leur déploiement dans les entreprises (PI4B).

Les spécificités géographiques engendrent des priorisations de projets différents. Bien que les 3 ex-régions aient une filière bois-énergie très développée grâce à un potentiel important dans tout le territoire, les autres énergies renouvelables ne sont pas déployables au même potentiel dans chacune des 3 ex-régions :

Le mix d'énergies renouvelables en Alsace est majoritairement composé d'hydraulique, celui de Champagne-Ardenne à d'agrocarburants, et celui de la Lorraine est composé à plus de 60% par la filière bois.

Production d'énergie renouvelable en Grand-Est

Production d'énergies renouvelables en 2014 par ex-région



Source ATMO Grand Est - BURGEAP©

Entre 2014 et 2018, la production d'énergies renouvelable a augmenté de 7%, atteignant 39 525GWh². Cette évolution est portée par la production de biogaz qui a plus de doublé en 4 ans comme le montre le tableau ci-dessous qui référence l'évolution de production de chaque source d'énergie entre 2014 et 2018.

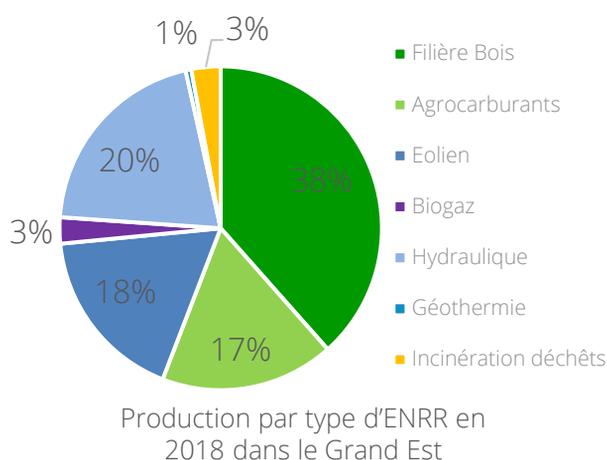
Filière Bois	Agrocarburants	Eolien	Biogaz	Hydraulique	Géothermie	Incinération déchets
-2,74%	-19,08%	+55,79%	+103,83%	-4,92%	-24,70%	+76,92%

¹ D'après un rapport de l'INSEE, le Grand-Est fait partie des 3 régions dont la consommation finale par habitant est la plus élevée : 2,84 kilotonnes équivalent pétrole contre 2,26 en moyenne en France métropolitaine

² Somme des données de l'INSEE sur les productions d'énergie primaire à partir des sources : biogaz, agrocarburant, éolien, bois énergie, géothermie, hydraulique, incinération déchets, pompes à chaleur et solaire.

En 2018, la production d'énergies renouvelables du Grand-Est représente 32,4% de sa production totale.

La production reste majoritairement réalisée par la filière bois bien que celle-ci ait légèrement diminué par rapport à 2014 (-2,74%).



Objectifs de chaque PO sur la transition énergétique

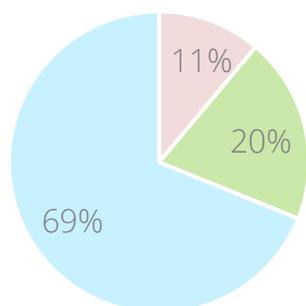
Les 3 ex-régions ont fixé des objectifs pour leurs PO FEDER à partir de leurs SRCAE (Schéma régional climat air énergie) respectifs adoptés en 2012. Ils dressent le bilan du mix énergétique de chaque ex-région à 2014 et fixe les ambitions pour 2020.

	Situation 2014	Ambition 2020
Alsace	13 546 GWh Soit 23% de sa consommation*	15 607 GWh Soit 26,5% de sa consommation*
Champagne-Ardenne	13 705 GWh Soit 30% de sa consommation*	20 558 GWh Soit 45% de sa consommation*
Lorraine	9 531 GWh Soit 11% de sa consommation*	12 130 GWh Soit 14% de sa consommation*

* consommation finale brute d'énergie d'après l'évaluation des 3 SRCAE.

Les enveloppes allouées par chacune des ex-région divergent aussi fortement, sur les 38,9M€ programmés au total, plus de 60% sont dans le PO Lorraine qui dépend encore fortement des énergies fossiles. Les enveloppes d'ex-Alsace et ex-Champagne-Ardenne sont presque similaires. Cette différence d'enveloppes s'explique aussi par la différence de montant des PO FEDER de chaque région.

Répartition de l'enveloppe PI4a et PI4b



- Sur son enveloppe de presque 4M€, l'Alsace a alloué ¼ pour la biomasse, la ½ pour le développement d'autres énergies renouvelables et le dernier ¼ à la promotion, la démonstration et l'accompagnement dans les entreprises ;
- Sur son enveloppe de 24M€ la Lorraine a attribué 2M€ pour l'énergie solaire, 9M€ pour la biomasse et le même budget pour les autres énergies, le reste de l'enveloppe est loué au soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME ;
- La Champagne-Ardenne a concentré son enveloppe de 7M€ sur le développement de la production des énergies renouvelables sans les prioriser par nature mais plutôt sur des critères comme la reproductibilité, les circuits courts etc.

■ Alsace ■ Champagne-Ardenne ■ Lorraine

Priorités de programmation

La réalité physique des 3 ex-région divergeant fortement, les 3 PO ne priorisent pas les mêmes énergies renouvelables :

- L'Alsace choisit d'utiliser le FEDER pour confirmer le potentiel de géothermie basse et moyenne température par le financement d'études et développer de nouvelles installations de géothermie profonde. Sur la même logique, le biogaz et particulièrement la méthanisation est priorisée sur ce programme, car elle est encore très peu exploitée mais le potentiel identifié est très important ;
- La Lorraine n'a pas priorisé les types d'énergies renouvelables, elle a plutôt établi des critères de priorisation de projets de même nature d'énergie comme le caractère collectif ou innovant, ce qui est viable grâce au montant important de l'enveloppe pour la thématique ;
- La Champagne-Ardenne a souhaité utiliser le FEDER comme un soutien aux schémas existants tels que le SRCAE, de même que la Lorraine aucun secteur n'a été priorisé dans le PO. Des critères de sélection valables pour tous les projets de la thématique ont été établis, comme le caractère innovant de l'opération, sa reproductibilité ou encore ses impacts en termes d'autonomie énergétique et de retombées économiques.

L'Alsace choisit donc de soutenir les sources d'énergies renouvelables et projets associés innovants et pas encore matures d'un point de vue technologique. La Champagne-Ardenne et la Lorraine adoptent une stratégie plus opportuniste, en utilisant le FEDER pour financer des projets qui sont à des stades de maturité peu avancés. Le critère d'innovation est en effet commun aux 3 PO.

1 Somme des données de l'INSEE sur les productions d'énergie primaire à partir des sources : biogaz, agrocarburant, éolien, bois énergie, géothermie, hydraulique, incinération déchets, pompes à chaleur et solaire.

Pertinence et Cohérence

Sur le plan stratégique, la cohérence de l'intervention du FEDER avec les orientations des principaux schémas régionaux apparaît satisfaisante, alors même que certaines de ces stratégies ont été adoptées postérieurement aux programmes.

Les 3 PO prévoient au total 30% du montant du FEDER, soit 161M€, pour l'objectif thématique de la transition énergétique, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est de 22,8%. En Alsace, 20% du montant du FEDER, soit presque 17M€, a été alloué à l'Objectif Thématique de la transition énergétique, il représente 29% (44M€) en Champagne-Ardenne et 34%, (100M€) en Lorraine.

Le programme du FEDER sur l'objectif thématique de la transition énergétique est complètement cohérent avec les autres schémas

Le SRCAE qui a orienté les PO de chaque ex-région a été remplacé par le SRADETT adopté en 2019 pour le territoire de la nouvelle région, fusionne un certain nombre d'anciens schémas régionaux préexistants dont les SRCAE.

Il précise l'objectif de maintenir la filière bois comme première filière renouvelable jusqu'en 2030 en la développant sur des équipements collectifs et installations industrielles. Le schéma précise les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs quantitatifs : d'accompagner l'innovation et la structuration des filières avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il dresse aussi des enjeux de plus forte sensibilisation et participation des citoyens aux projets.

Le SRDEII, par son alignement avec le SRADETT, confirme que la transition énergétique est un sujet aussi important pour le développement économique que pour l'environnement. Aussi, il met l'accent sur le développement des filières biomasse, méthanisation et géothermie profonde.

Le Plan Climaxion qui est mené par la région en partenariat avec l'ADEME a pour objectif l'essaimage de la transition énergétique dans la région, et vise des projets avec une maturité très avancée. Ils se positionnent sur les dispositifs de soutien aux nouvelles installations de production d'énergies renouvelables (études et/ou investissements) et aux démarches de concertation favorisant l'acceptabilité des projets de production d'énergies renouvelables et d'accompagnement au montage de projets participatifs et citoyens.

Les 3 PO ont cependant objectivé les projets programmés de manière différente, suivant différents indicateurs. Les 3 ex-régions ont tout de même toutes programmé des projets suivis par les indicateurs de capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables ainsi que de diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre.

Echelle Européenne : Plan stratégique pour les technologies énergétiques

Au niveau européen, le plan SET fixe les grandes lignes de l'accompagnement public pour le développement de la production renouvelable et repose sur 4 piliers :

- Une planification stratégique conjointe ;
- L'innovation technologique dans Setis : un système d'information et de gestion des connaissances commun ;
- Une alliance pour la recherche : l'Alliance européenne de recherche dans le domaine de l'énergie (AERE)
- Une coopération internationale coordonnée.

Indicateur (libellé)	Unité	Valeur programmée			
		Alsace	CA	Lorraine	Total
Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Nb personnes	252469			252469
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	28		226	254
Quantité d'énergie économisée ou valorisée	MWh	214767,16			214767,16
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	1,97	53,1	116,07	171,14
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	TCO2	13009,1	118337,81	170592,13	301939,04
Nombre d'utilisateur d'énergie supplémentaires connectés aux réseaux électriques dits « intelligents »	Utilisateurs		61640		61640

La différence de montant programmé explique la différence d'objectifs de capacité supplémentaires de production d'énergies renouvelables objectifs pour chacune des ex-régions. La Champagne-Ardenne et l'Alsace ont aussi fixé des objectifs sur le nombre de personnes touchées par les projets.

Les projets de méthanisation n'ont pas été aussi nombreux que les capacités locales le permettent, en particulier en Alsace et en Champagne-Ardenne en raison des règles de programmation.

Le Grand-Est dispose d'une capacité de 400 méthaniseurs, et 141 projets ont été programmés sur les 3 PO dont 60% par la Lorraine. Cet écart entre les ex-régions s'explique par la modification de la ligne de partage entre le FEDER et le FEADER en Alsace et en Champagne Ardenne qui a été opérée en court de programmation. Sur ces 2 PO les projets de méthane étaient initialement financés par le FEADER.

Aussi, sur les projets de développement de capacités de production d'énergies par des sources renouvelables, l'assiette de dépenses éligibles ne prend pas en compte les frais de fonctionnement, alors que ces frais restent conséquents sur certains types de projets.

La géothermie a pâti d'une faible dynamique malgré la priorité donnée par l'Alsace à cette source d'énergie comme le montrent les données de l'INSEE : 3 dossiers d'investissement en Lorraine et un dossier d'études sismiques sur la géothermie profonde en Alsace. Compte tenu des coûts de réalisation des projets et de la nécessité de détenir des autorisations de recherche, ce type de projet ne peut être que limité dans les PO et doit correspondre à un besoin pré-identifié.

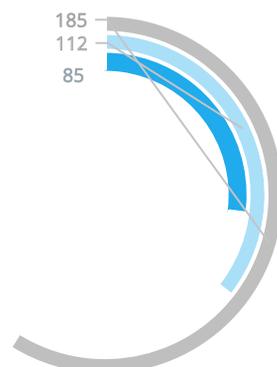
Exécution et efficience

Sur les PI4A et PI4B; seul 75% de l'enveloppe a été programmée et 38% de ce montant a été payé (avances comprises) pour 83% des projets terminés au 31/12/2021.

Au 31/12/2021, sur les 228 projets conventionnés pour un montant de 50 203 260€ dans des deux PI traitées :

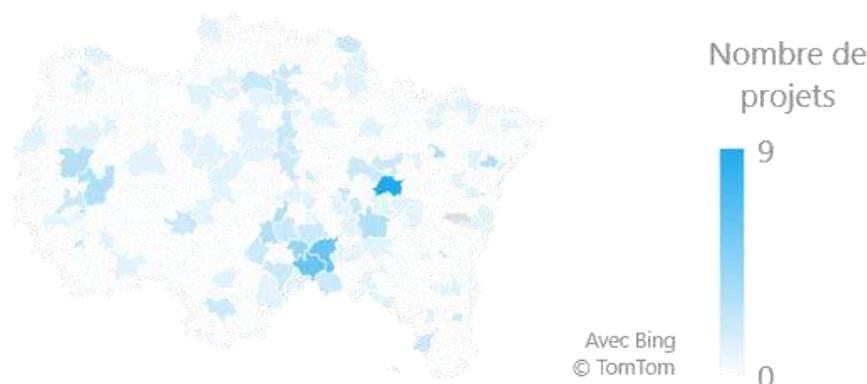
sont terminés et représentent un montant total à payer estimé à 34 858 278 € ;

- 112 projets ont effectué leur demande de solde ;
- 85 projets ont fait l'objet d'un paiement de solde à hauteur de 9 959 691€.

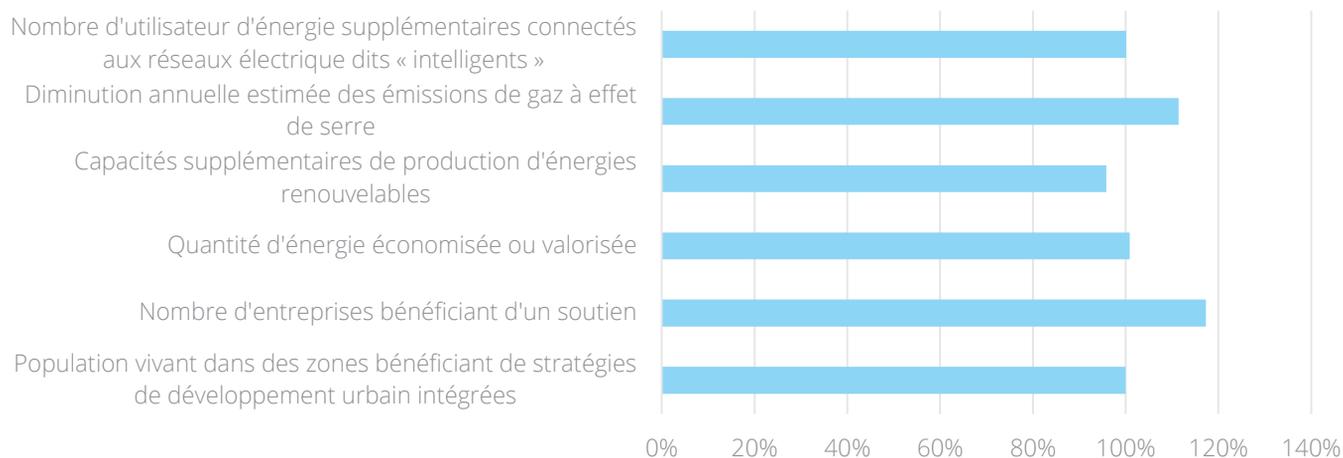


Un écart substantiel subsiste entre le nombre de projets terminés et le nombre de projet ayant touché leur solde.

Répartition des projets par code postal des PI4A et PI4B



Les objectifs programmés sont largement atteints avec des montants conventionnés inférieurs au prévisionnel



L'indicateur de capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables a été atteint à 96% très majoritairement porté par la Lorraine, 223 des projets ont contribué à cet objectif en créant des structures de production.

L'objectif d'accompagner 298 entreprises est largement atteint.

Impact

Les projets conventionnés ont contribué à diversifier le mix énergétique de chacune des 3 ex-régions. D'après les indicateurs remontés par les porteurs, la capacité de production d'énergies renouvelables du Grand-Est a augmenté de 3% grâce aux projets financés par le FEDER. Ces projets sont d'autant plus importants que le Grand-Est a une consommation d'énergie par habitant supérieure à la moyenne nationale, leur nécessité est donc incontestable.

Ces résultats ont été atteints bien que l'enveloppe prévue n'ait pas été utilisée entièrement, l'ambition fixée par les PO peut donc être challengée. Cela s'explique sans doute par le fait que les ambitions du cadre 2014-2020 ont été prises avant la rédaction de certains schémas régionaux dont l'impulsion pour la dynamique d'ensemble de la région est structurante.

Pour poursuivre cette étude il serait intéressant d'essayer d'isoler les effets des projets conventionnés en cherchant à identifier l'effet levier des projets, l'effet périmètre ou l'effet volume de la programmation.

Projet VALAUBIA de valorisation énergétique des déchets de l'Aube

Ce projet porté par le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube vise à créer une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à vocation départementale afin de fournir de la chaleur au réseau de Chauffage Urbain de Troyes Champagne Métropole et aux industriels voisins. L'énergie renouvelable est fournie sous forme d'électricité, et provient de la combustion des déchets qui est récupérée et transformée en vapeur.

Ce projet a permis d'augmenter la capacité de production d'énergies de renouvelable de 24,4 GW ce qui équivaut à la consommation de 8 900 habitants. Ce projet représente 14% de la capacité de production d'énergie renouvelable supplémentaire réalisée par les projets du FEDER 14 21 et son financement représente 3% du montant total programmé, son efficacité et son impact sont donc très remarquables.

Analyse du rôle des fonds européens dans le développement des emplois au sein du secteur de l'ESS en Alsace et dans le Grand Est



Présentation de l'étude de cas

La présente étude de cas consiste à analyser le rôle des fonds européens dans le développement des emplois au sein du secteur de l'ESS en Alsace et dans le Grand Est. Pour répondre à cette problématique, il s'agira d'étudier les orientations et objectifs régionaux sur ce sujet, et d'analyser les réalisations et les impacts des projets cofinancés par le FSE liés au développement de l'ESS.

L'ESS dans la programmation FSE

Dans un contexte caractérisé notamment par un mouvement de désindustrialisation, l'externalisation de certains services, la concurrence internationale et les délocalisations, l'ESS est l'un des secteurs à fort potentiel pour le développement économique régional.

L'économie sociale et solidaire est un secteur d'activité vecteur d'inclusion sociale pour plusieurs raisons. D'une part, la croissance de l'économie sociale est portée par les associations, qui emploient les deux tiers des salariés du secteur et jouent un rôle très important dans les domaines de l'action sociale et de l'aide à domicile. L'émergence de nouveaux projets, y compris de micro-projets associatifs offre des perspectives de développement intéressantes. D'autre part, les entreprises de l'ESS offrent / créent des emplois ouverts aux publics en besoin d'insertion professionnelle, notamment dans les deux domaines précités mais aussi dans ceux de la propreté, de l'animation culturelle, de la gestion des espaces verts etc. Enfin, bon nombre de structures relevant de l'ESS comporte intrinsèquement une dimension d'insertion (chantiers d'insertion, association en zones urbaines...).

Afin de maintenir et même augmenter le volume d'activité et le nombre d'emplois dans le domaine de l'ESS, favorisant ainsi l'inclusion sociale de publics prioritaires (jeunes défavorisés, chômeurs de longue durée, seniors, femmes...) dans les entreprises et dans le milieu associatif, le programme opérationnel FSE Alsace a fait de l'ESS une priorité d'investissement se déclinant en objectif spécifique

Priorité d'investissement

La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

Objectif spécifique

Favoriser l'inclusion sociale et pérenniser l'emploi dans le secteur de l'ESS

Les actions soutenues au titre de cette priorité d'investissement sont les suivantes :

- Financer la mise en œuvre d'actions innovantes à leur stade initial (micro-projets associatifs).
- Les micro-projets devront idéalement présenter une dimension d'insertion innovante en faveur des publics prioritaires : femmes, travailleurs seniors (plus de 45 ans), jeunes en difficulté, personnes handicapées, chômeurs de longue durée et bénéficiaires des minima sociaux.
- Pour toutes ces actions, il s'agit également de retenir des priorités globales que sont la sensibilisation aux opportunités, en termes d'emploi et d'activité, de l'ESS, de favoriser l'entrepreneuriat social, de mettre l'accent sur l'insertion, l'inclusion et la cohésion sociale et de participer à la diffusion des valeurs de ce secteur. La création de lien social et amélioration de l'employabilité des publics visés sont également prioritaires

A noter que l'ESS ne fait partie que de la programmation de l'Alsace, et ce sujet est absent des programmes opérationnels de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne. En effet, l'ESS est plus ancrée historiquement dans la culture de l'Alsace, qui en a fait une priorité, avec notamment la présence d'un CRESS pour piloter les actions.

Part du cofinancement FEDER dans les projets soutenus

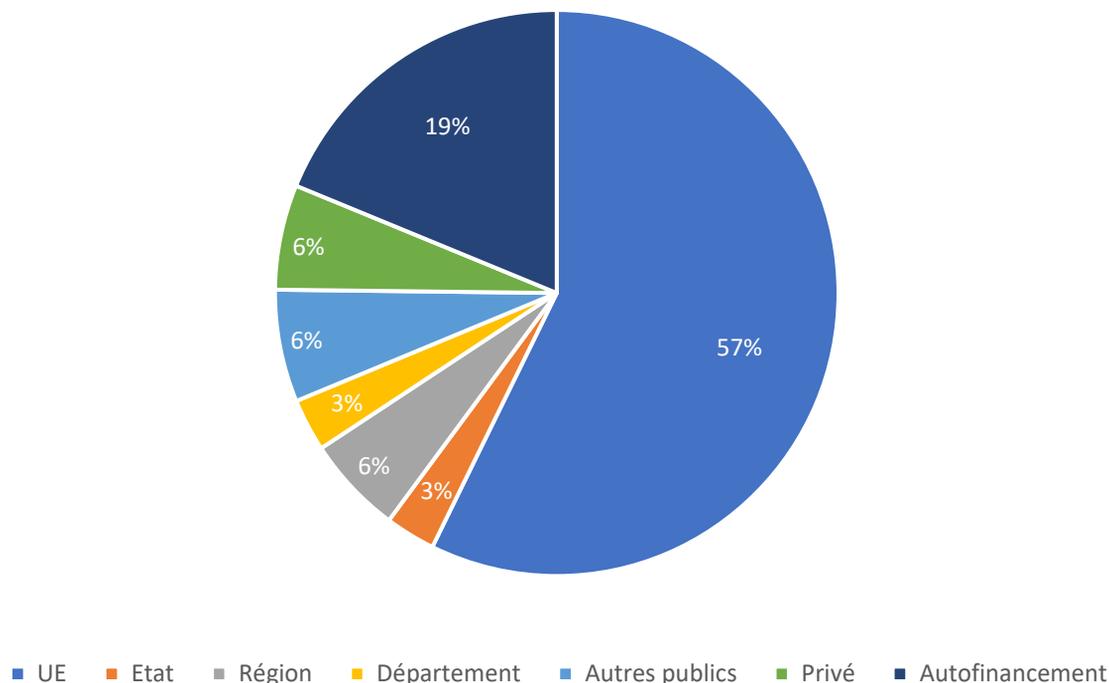
Le FSE représente 57% du financement des projets

Le FSE est ainsi le financeur le plus important des projets concernés,. Le FSE a participé à hauteur de 4,8 Millions d'euros pour un coût total programmé de 8,3 Millions d'euros.

A noter que tous les projets n'ont pas encore été payés par l'UE. Il s'agit majoritairement des projets dont la fin de la période d'exécution était après 2020. Cela confirme les délais importants de remboursement de l'UE.

Nombre de projet	Coût total programmé	Cofinancement UE programmé	UE payé validé AC (PF)	UE déjà versé dans les CSF envoyés AC (CSF)
158	8 309 153,21 €	4 759 508,93 €	2 884 702,60 €	2 544 172,69 €

Financement des projets

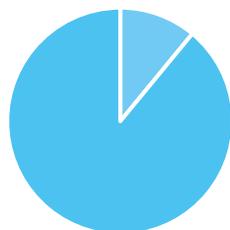


Etat des lieux de l'ESS dans la Région du Grand Est en 2015

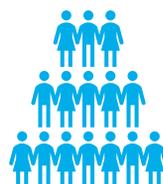


6^{ème} région de France
en nombre d'emplois ESS

16 488 nombre d'établissements employeurs dans l'ESS



11,27%
des emplois salariés



194 798
salariés



68,25%
des emplois occupés par des femmes

Comme au niveau national, l'économie sociale et solidaire de la région Grand Est est présente dans tous les secteurs d'activités. Sa contribution à l'emploi salarié est la plus élevée dans trois grands domaines d'activités, particulièrement dans les activités financières et d'assurance (45,5 % dans le Grand Est pour 30,7 % en France métropolitaine), les autres activités de service (40,1 % dans le Grand Est pour 41,9 % en France métropolitaine) et le secteur de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (21,3 % dans le Grand Est pour 20,3 % en France métropolitaine). Cependant, la région se distingue des autres régions métropolitaines par son secteur agroalimentaire. En regroupant 8,0 % des emplois de ce secteur d'activité (contre 4,7 % en France métropolitaine), l'économie sociale et solidaire du Grand Est se place en tête des régions pour son importance dans les industries agroalimentaires, portées notamment par les coopératives agricoles. À l'inverse, l'économie sociale et solidaire du Grand Est est faiblement implantée dans le secteur de la fabrication d'autres produits industriels (0,5 % comme en France métropolitaine).

Au sixième rang des régions métropolitaines pour son poids dans les effectifs salariés, l'économie sociale et solidaire de la nouvelle région se caractérise par un secteur associatif prédominant, et un mouvement coopératif fort. Néanmoins, des spécificités locales subsistent, liées à l'histoire et aux spécialisations économiques alsaciennes, champardennaises et lorraines : les associations sont très présentes en Lorraine, la Champagne-Ardenne se distingue par le poids de ses coopératives et l'Alsace se singularise par l'importance de ses fondations.

Comme au niveau national, l'économie sociale et solidaire dans le Grand Est se caractérise par une présence plus marquée dans l'urbain, notamment dans les zones d'emploi des grandes agglomérations. Plus de la moitié des salariés de l'économie sociale et solidaire de la région Grand Est exercent leur activité dans les cinq zones d'emploi dotées des plus grandes agglomérations. Fin 2013, le poids de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi salarié est de 13,7 % dans la zone d'emploi de Mulhouse, 12,2 % dans celle de Reims, 12,1 % dans celle de Nancy, 12,0 % dans celle de Metz et 11,4 % dans celle de Strasbourg.



OBSERVATOIRE REGIONAL de l'Economie Sociale et Solidaire

EDITION 2021



3 459
établissements
employeurs de
l'ESS



39 957
salariés de l'ESS



35 682
Equivalents Temps
Pleniers



1 151
millions d'euros
de masse salariale
brute

CHIFFRES CLES



POIDS DE L'ESS dans le département

Part dans les effectifs totaux	5,61%
Part des établissements totaux	8,79%
Part des associations	78,14%

Source Fluxus 2018 - traitement CRESS Grand Est



BAS-RHIN

1^{er} département du
Grand Est en nombre
d'établissements ESS



OBSERVATOIRE REGIONAL de l'Economie Sociale et Solidaire

EDITION 2021



2 126
établissements
employeurs de
l'ESS



28 276
salariés de l'ESS



25 079
Equivalents Temps
Pleniers



785
millions d'euros
de masse salariale
brute

CHIFFRES CLES



POIDS DE L'ESS dans le département

Part dans les effectifs totaux	11,92%
Part des établissements totaux	8,84%
Part des associations	78,08%

Source Fluxus 2018 - traitement CRESS Grand Est



HAUT-RHIN

2^{ème} département du
Grand Est en nombre
d'établissements ESS

Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Inscrite officiellement dans la démarche de concertation du SRDEII, l'ESS contribue à la définition des axes économiques à venir. Au-delà de l'exercice imposé, les Chambres d'économie sociale et solidaire, en co-construction avec la Région, ont programmé des Conférences territoriales de l'ESS (8, 9 et 10 novembre 2016) permettant d'aborder par des exemples concrets d'initiatives territoriales, des domaines clés du développement économique, auxquels l'ESS peut apporter une plus-value.

La 1ère Conférence régionale de l'ESS programmée par l'Etat, la Région et les CRESS s'est déroulée le 3 février 2017, réunissant près de 300 personnes, afin de débattre sur des thèmes clés, et prioriser les principales orientations énoncées lors des Conférences territoriales

L'ambition régionale s'appuie sur 3 piliers :

- Accompagner les associations dans leurs transitions (territoriale, citoyenne, économique, numérique) ;
- Encourager les initiatives collaboratives dans les territoires ;
- Développer l'esprit d'entreprendre et faire croître les entreprises sociales.

Sous la signature « coopérer pour innover », la Région mobilisera les hommes et les femmes engagés sur leurs territoires, soutiendra le développement d'une CRESS Grand Est rayonnant sur l'ensemble des territoires et proposera la co-construction d'une gouvernance partagée - GUEST (Gouvernance Unie pour le rayonnement de l'ESS dans le Grand Est).

Les objectifs des actions sont les suivantes

Objectif 1	Encourager l'engagement des citoyens et des associations, par la valorisation de leurs actions et la montée en compétences des bénévoles
Objectif 2	Développer l'entrepreneuriat social et inventer des entreprises sociales répondant aux besoins spécifiques des territoires
Objectif 3	Soutenir et accompagner le développement d'entreprises sociales favorisant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi (insertion, entreprises adaptées), notamment celles inscrites dans des domaines d'activité émergents : valorisation des déchets, circuits courts
Objectif 4	Identifier, modéliser, accompagner, dupliquer les pépites des territoires en créant une dynamique d'ESSaimeurs
Objectif 5	Innover par des indicateurs sociaux, environnementaux, d'impact sociétal, notamment en s'appuyant sur des travaux universitaires
Objectif 6	Accompagner les démarches de coopération notamment en soutenant les projets d'alliances des territoires, les PTCE, la dynamique de tiers lieux
Objectif 7	Favoriser l'émergence de pôles territoriaux de l'ESS, en lien avec les territoires et la CRESS GE, dans une gouvernance partagée

Promotion de l'ESS

Le promotion de l'ESS représente une part importante des projets ESS cofinancés par le FSE. Ces actions de promotion, sensibilisation, animation, sont en très grande majorité assurées par la CRESS. Cette structure est en effet un acteur historique qui porte depuis longtemps l'ESS et qui a toute la légitimité d'en parler

Plusieurs outils ont été mis en œuvre, et particulièrement dans l'agglomération strasbourgeoise, pour promouvoir l'ESS dans la Région

- Exposition des acteurs de l'ESS au marché de Noël OFF à Strasbourg sur plusieurs éditions : valorisation des activités et acteurs de l'ESS sous forme d'une place de marché permanente, et d'un programme d'animations culturelles et citoyennes. Les visiteurs pouvaient ainsi profiter des produits issus de l'économie circulaire, de circuits-courts, de l'agriculture biologiques, de structures de l'insertion par l'activité économique, d'entreprises sociales, etc. et venir participer aux nombreuses animations sur des thématiques très variées : bricolage, éducation populaire, médias citoyens, etc.
- Contribution au développement de Kaléidoscoop, un lieu de vie et de travail transfrontalier : possibilité de se former à l'occasion d'ateliers ou de conférences, de se renseigner sur le marché du travail transfrontalier, de rencontrer les acteurs de l'ESS lors d'un événement, et de faire ses courses de manière éthique et responsable.
- Manifestation européenne « L'économie sociale, le futur de l'Europe », notamment par le biais d'un événement dédiés aux financements européens et projets soutenus par ce biais
- Organisation de Forum emploi-formation des « métiers porteurs de sens » / ESS
- Copilotage de l'instance du conseil de l'ESS : Il s'agit d'en organiser les réunions plénières mais également les rencontres techniques sous forme d'ateliers et séminaires avec la mobilisation des acteurs sur les thématiques ESS
- D'autres actions de sensibilisation et promotion de l'emploi et des activités de l'ESS : sensibilisation des publics scolaires, via un dispositif Mini-entreprises, Information/orientation des publics étudiants (Espace Avenir de l'Université de Strasbourg) et demandeurs d'emploi (APEC), participation aux jurys d'attribution des aides dédiées à l'ESS (AMI, Tango&Scan, etc.), suivi des démarches collectives locales (candidature French Impact, Pôle d'animation territorial de l'ESS de Strasbourg), suivi également des projets sur l'ensemble du territoire, porté des acteurs ou collectifs d'acteurs tels que l'Ecooparc, Alimentation Sud Alsace, etc.

Toutes ces actions ont permis de favoriser la promotion et le développement des activités et des emplois dans l'ESS, de sensibiliser et mettre en valeur la qualité de l'emploi dans l'ESS, d'informer aux opportunités des financements publics, notamment européens, pour le développement de l'ESS, de valoriser les projets innovants créateurs d'emplois et d'activités, notamment dans le champ de l'Insertion par l'activité économique (IAE) pour l'accès à l'emploi des publics précaires, et de favoriser le développement d'affaires

Dispositif de soutien aux micro-projets

L'autre sujet important des projets ESS cofinancés par le FSE pendant la période 2014-2020 est le dispositif de soutien aux micro-projets innovants, également assuré par la CRESS

Fort de son expérience pour la gestion d'un dispositif FSE de soutien aux micro-projets innovants, et dans le cadre du partenariat engagé avec la Région Alsace pour la nouvelle programmation du FSE, la CRESS Alsace souhaite venir en appui de l'autorité de gestion régionale pour faciliter la mise en œuvre de l'axe ESS du PO-R. En effet, l'animation du nouveau dispositif de soutien aux micro-projets innovants et la mise en œuvre d'actions élargies d'accès aux financements européens pour les porteurs de projets de l'ESS s'inscrit en complète cohérence avec le plan d'actions de la CRESS en faveur de l'accompagnement des activités et des emplois dans l'ESS.

Animation du dispositif

Information-sensibilisation pour la promotion du dispositif (diffusion de supports de communication, organisation de réunions d'information collectives, participation à des évènements)

Coordination de réseaux (animation de structures-relais « points d'appui locaux »), mutualisation d'information avec les autres dispositifs d'accompagnements

Assistance à l'autorité de gestion

Interventions dans le cycle de procédures (échange sur la recevabilité des dossiers et leur pré-instruction, appui à l'organisation des comités de sélection pour l'audition des candidats, accompagnement lors des visites sur place

Aide au pilotage du dispositif (échanges techniques sur le suivi du dispositif, et sa gouvernance)

Ingénierie d'accompagnement

Accompagnement individuel des porteurs de projet (appuis techniques sous forme d'entretiens et d'échanges à chaque stade d'avancement du projet : accueil, aide au montage des dossiers, entretiens de suivi, aide au bilan)

Accompagnement collectif (présentation du dispositif et du FSE lors de réunions et rencontres de partenaires, organisation de journées de formation des bénéficiaires sur les règles de contrôle)

Ce dispositif a permis de

- Informer et accompagner des porteurs de projets de l'ESS, notamment sur des actions innovantes, vers les financements européens via le programme FSE régional
- Favoriser l'émergence et le développement de projets dans les domaines prioritaires définis
- Soutenir la création d'emploi dans les structures de l'ESS notamment les petites associations, par le financement de postes pour la mise en œuvre des actions
- Soutenir les actions concourant à une meilleure employabilité des publics prioritaires par les actions d'accompagnement innovantes expérimentées ou développement au sein des projets financés
- Animer le réseau des porteurs de projets de l'ESS pour faciliter l'émergence, le développement et la gestion de leurs projets par la mise en œuvre d'actions et d'outils

A la fin, ce sont 115 projets qui ont bénéficié de ce dispositif sur la période 2014 - 2020

Les micro-projets

Le dispositif de soutien aux micros projets piloté par la CRESS a donc permis d'accompagner 115 projets innovants. Les projets ont été sélectionnés sur des critères d'innovation. Les opérations soutenues devaient correspondre à des actions innovantes en matière d'insertion socio-professionnelles des publics prioritaires du FSE et/ou en matière de création et développement des activités et des emplois des structures de l'ESS

Les thématiques privilégiées dans le cadre de ce dispositif sont les suivantes : économie circulaire, recyclage et réemploi des matériaux, transition énergétique, économie collaborative et numérique, services aux personnes âgées, handicapées, malades et à la petite enfance, alimentation en circuit-court, aide à la mobilité, la domotique, etc

Exemples de micro-projets

Développer l'économie circulaire du livre : Le projet vise à favoriser l'économie circulaire du livre sur la région Grand Est en développant un réseau de points de collecte au plus près des habitants du territoire, en s'appuyant sur les structures locales de l'économie sociale et solidaire pour la collecte, et sur l'expérience de RecycLivre pour la vente de livres sur internet.

Circuit Court, permaculture et transition dans la vallée de la Doller : Le projet vise à créer un circuit-court social, solidaire et participatif, un jardin-école en permaculture et une lettre d'information locale à vocation de mise en synergie des initiatives de transition et des solidarités sur le territoire.

EPICERIE-CAFE DU WALDSTEBEL : Le Waldstebel, « une épicerie-café avec services », vitrine de la vie du village à Thannenkirch proposant de multiples services : une épicerie de proximité, un café internet, des animations thématiques et toutes les informations sur le village et les activités possibles sur place.

Création d'une plateforme de mise en relation entre les Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH) et les entreprises : Valeur Ajoutée souhaite créer une plateforme de mise en relation des Travailleurs Indépendants Handicapés (TIH) et des entreprises, notamment celles relevant de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Ateliers d'apprentissage au numérique pour l'accès aux droits et à l'emploi : Afin de palier à la fracture numérique et pour favoriser l'inclusion des personnes précaires, se fondant sur son expérience d'accueil des publics fragiles dans le cadre du Cyber-Projets et constatant l'effet d'exclusion produit par la fracture numérique, la MCM souhaite proposer des ateliers afin de palier à la fracture numérique et à l'exclusion

Odysée Virtuelle : Odysée Virtuelle est un concept innovant, basé sur un film en réalité virtuelle ou VR. Immersif, le projet utilise cette technologie pour sensibiliser le public à des thèmes sociétaux forts (écologie, handicap, etc)

Les équipes constituées de praticiens du numérique s'associent avec des publics prioritaires pour les former dans une optique d'entrepreneuriat et d'expérience d'insertion. Par exemple, les médiateurs VR seront en priorité des jeunes défavorisés.

Les micro-projets

Les micro-projets soutenus dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FSE sont bien en cohérence avec le PO. En plus de correspondre à des thématiques de l'ESS (développement durable, accompagnement de personnes en situation de handicap, etc), les actions sont innovantes, notamment au niveau de la diffusion et formalisation de pratiques d'innovation sociale, ou encore de l'insertion sociale des publics prioritaires (jeunes défavorisés, chômeurs de longue durée, seniors, femmes). Elles peuvent également favoriser l'entrepreneuriat social, ou encore participer à la diffusion des valeurs de ce secteur.

Si les actions sont bien en cohérence avec le PO, la question est maintenant de savoir si elles sont vraiment impactantes.

D'abord, il est important de noter que les micro-projets sont de faibles coûts (23 000 euros) avec un cofinancement UE généralement compris entre 17 000 euros et 20 000 euros. Leur portée au niveau du nombre de bénéficiaires touchés est donc généralement bien limitée. Ce sont souvent des actions très locales touchant une population locale. L'intérêt et l'impact se situe donc au niveau de la dynamique que ces projets peuvent lancer, et des perspectives qu'ils peuvent offrir par leur innovation.

Cependant, l'innovation ne suffit pas à être impactante si elle reste locale. L'idéal serait que ces innovations soient connues du grand public et qu'elles donnent des idées à d'autres, lancent des dynamiques, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Certains projets auraient gagné en impact si la dimension de sensibilisation du public avait été renforcée en élargissant les actions de communication, et donc le périmètre du champs d'action.

Par ailleurs, il n'y a que très peu de synergie entre les différentes actions. Avec plus de dialogue et de coordination, de nombreux projets avec des thématiques similaires auraient pu lancer des actions en synergie et gagner en efficacité et en portée, et donc en impact.

Le dernier point concerne la pertinence de soutenir des projets avec un cofinancement si faible (entre 17 000 euros et 20 000 euros). La gestion administrative et financière peut s'avérer fastidieuse lorsqu'il s'agit de financement européen, en particulier pour des petites structures. Cependant, la très grande majorité des micro-projets soutenus par le FSE utilisait le cofinancement pour payer des frais de personnel, ce qui est généralement plus facile à justifier et implique une gestion plus allégée.

Autres actions ESS

Au-delà des deux grands thèmes cofinancés dans le cadre de la programmation 2014-2020, et présentés ci-dessus, le FSE a soutenu de nombreuses autres initiatives de l'ESS.

La plus importante au niveau du cofinancement a été piloté par l'Ariena, une structure ayant pour objet de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables à l'égard de la nature et de l'environnement. Le projet soutenu par le FSE avait pour objectif d'accompagner des associations d'ENE, afin de les aider à opérer la mutation nécessaire à leur survie et à la pérennisation de leurs emplois, autour de deux axes indissociables :

- un appui des associations dans la nécessaire évolution de leur modèle, leur structure économique et financière, qui doit s'adapter aux évolutions structurelles de leur environnement et de leur secteur ;
- un accompagnement et de la formation pour les salariés des associations, dont les métiers doivent évoluer pour servir au mieux le projet de leur association, pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et pour perdurer.

Ce projet a touché un réseau constitué de 52 associations ENE membres de l'Ariena, qui s'appuie sur les pratiques professionnelles de 269 salariés (177 équivalents temps plein) et sur l'engagement de plus de 10 000 bénévoles. Il a permis de pérenniser ces emplois, de former les salariés, et indirectement de favoriser l'éducation des citoyens à la préservation de la nature et de l'environnement

Une 2^{ème} initiative importante cofinancé par le FSE a été porté par l'association de gestion de la maison d'accueil de l'Altenberg et avait pour principales objectifs de lutter contre l'exclusion des personnes âgées en milieu rural, et de favoriser l'inclusion des jeunes en difficulté

Service totalement innovant et unique sur le plan national, intitulé Accueil Intergénérationnel En Journée "Les Myosotis", qui associe des publics jeunes en difficulté d'insertion dans le cadre de partenariats avec les structures sociales locales et régionales. Le secteur des services à la personne représente en effet un gisement d'emplois en devenir et ce service permet ainsi de susciter des vocations auprès d'un public jeunes, en plus de rompre l'isolement des personnes âgées et handicapées vieillissantes, et de favoriser la cohésion sociale via ses activités basées sur le lien intergénérationnel.

D'autres initiatives ont été cofinancées par le FSE, qui rejoignent les thématiques et les objectifs des micro-projets ESS

Conclusion

Entre 2014 et 2020, certaines périodes apparaissent plus ou moins favorables à l'ESS en rapport à l'économie privée. Ainsi, entre 2014 et 2017, l'ESS affiche une croissance d'emplois intéressante, alors que le privé hors ESS subissait les effets des crises précédentes et perdait des emplois. En revanche à partir de 2018, l'ESS connaît une perte d'emplois due à un contexte marqué par de nombreuses évolutions mais également à une concurrence de plus en plus forte sur certains secteurs d'activités

Sur la totalité de la période 2014-2020, ce sont 2300 emplois qui ont été créés dans la Région du Grand Est.

Si l'on doit attribuer cette augmentation à une évolution globale de la société, avec une préoccupation de plus en plus importante des sujets ESS, le cofinancement européen a probablement eu son rôle dans toute cette évolution. La population accorde de plus en plus d'attention aux questions environnementales et sociales, en réponse aux enjeux actuels de la société. Mais ce changement de mentalité n'est pas arrivé tout seul. De nombreux outils y ont contribué, et le FSE a eu son rôle, notamment par ses actions de promotion et communication qui ont forcément contribué à la sensibilisation de la société. Par ailleurs son dispositif de soutien aux micro-projets qui a permis de financer des salaires, et donc forcément de créer des emplois

Au-delà de ces 2500 emplois créés, le FSE a permis de soutenir des actions positives, et a donc eu un impact positif pour la société : économie circulaire, recyclage et réemploi des matériaux, transition énergétique, économie collaborative et numérique, services aux personnes âgées, handicapées, malades et à la petite enfance, alimentation en circuit-court, aide à la mobilité, la domotique, etc.

Le FSE a également favorisé l'inclusion sociale en améliorant l'employabilité des publics prioritaires.

Enfin le FSE a permis de soutenir des actions innovantes, via le dispositif de soutien aux micro-projets de la CRESS. Il s'agit maintenant d'accentuer la communication sur ces actions afin de les faire connaître au plus grand nombre et d'intensifier cette dynamique.

Si la programmation 2014-2020 s'est essentiellement concentré sur l'Alsace, en raison de l'ancrage historique de l'ESS dans cette région, la programmation 2021-2027 a prévu d'étendre l'ESS à toute la Région du Grand Est, qui y consacre un objectif spécifique à part entière dans son programme opérationnel.

L'élargissement du soutien du FSE à l'ESS de l'Alsace à toute la Région Grand Est est finalement peut-être l'impact le plus important de l'exercice 2014-2020



Analyse de l'impact des financements FEDER dans la transition et le développement numérique de la région grand-Est

Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/)

Présentation de l'étude de cas

La présente étude de cas consiste à analyser l'impact des fonds FEDER-FSE-IEJ dans la transition et le développement du numérique dans la région Grand-Est sur la période 2014-2020, en répondant aux deux questions suivantes :

- En quoi les projets cofinancés par le FEDER ont eu un impact sur les infrastructures et l'usage du numérique au sein de la Région Grand Est ?
- Comment les financements FEDER-FSE-IEJ ont-ils permis de contribuer au développement d'outils et de services numériques au service de particuliers et des organisations du Grand Est ?

Contexte de l'étude

La région Grand-Est, composée des 3 anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, a placé le numérique au cœur de ses ambitions, tant ce secteur est devenu crucial pour la réussite d'une telle région qui accuse **un certain retard technologique**. Le Grand-Est a en effet subi de nombreuses pertes en matière d'emploi (fer, charbon, armée) et de démographie : en 2013, la Champagne-Ardenne était par exemple la seule région dont la part régionale dans la population française enregistrait une baisse, conséquence directe **du vieillissement de la population**.

Ce faisant, pour la période 2014-2020, les programmes opérationnels FEDER/FSE des 3 anciennes régions s'inscrivent au service de la stratégie « **Europe 2020** », pour atteindre une meilleure cohésion économique, sociale et territoriale. L'enjeu étant de développer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), d'améliorer leur qualité, de les rendre accessibles pour tous et utiles aux acteurs économiques. Pour y parvenir, plusieurs **leviers d'actions** sont utilisés à l'instar du déploiement d'infrastructures propices au **très haut débit (THD)** en adéquation avec les objectifs du plan « Europe 2020 » (50% de la population sera couverte par le THD à l'horizon 2017, THD pour tous en 2020) ou encore le **développement des produits et services TIC en particulier au profit des PME de la filière numérique**. Ceci sera inévitablement amené à être complété par une démocratisation renforcée des usages numériques d'intérêt général, indispensables à la perception de l'accès au numérique comme un atout **et non comme un symptôme de fracture sociale**.

Les axes prioritaires régionaux

Régions	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Axe prioritaire	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité	Renforcer le développement de la société numérique en Champagne-Ardenne	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité

Le Cadre - Quelles priorités précises de programmation ?

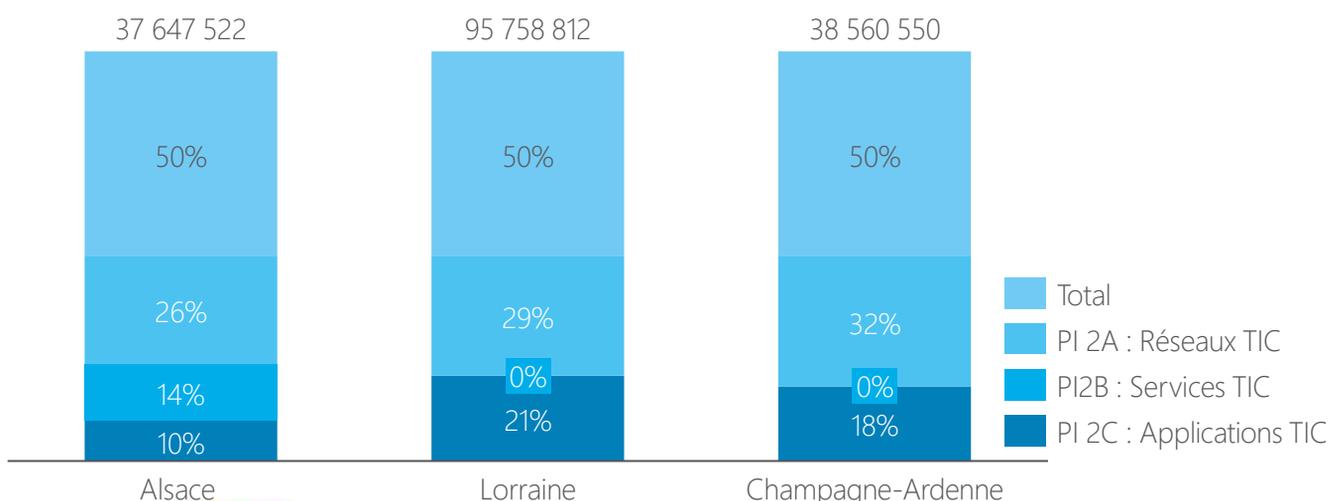
Il est clair que les PO des 3 ex-régions poursuivent des objectifs relativement communs sur la question du numérique – les axes prioritaires sont d'ailleurs sensiblement similaires -, à savoir **renforcer le maillage territorial** des infrastructures de réseau THD, permettant ainsi d'accompagner au mieux les citoyens, certaines entités publiques (santé, formation, éducation) et les acteurs économiques dans ce qui a été nommé la stratégie de **“spécialisation intelligente”**. Cette formule encourage à concevoir le numérique comme un **excellent vecteur d'optimisation** de performances, de transformation et d'utilisation de matériaux.

Seulement, les **réalités** ainsi que les **dynamiques propres à chaque territoire** ont conduit l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine à afficher des priorités d'investissements adaptées :

- En **Lorraine**, l'objectif principal est d'accroître la couverture du territoire en THD afin de créer une « société lorraine de l'information ». Pour cela, la priorité d'investissement décidée concerne le déploiement de la large bande, la diffusion de réseaux à grande vitesse et le soutien à l'adoption des technologies et des réseaux émergents pour l'économie numérique.
- En **Champagne-Ardenne**, la première priorité d'investissement est exactement la même qu'en Lorraine. En plus, l'ex-région dont la population ne cesse de vieillir, souhaite élever au rang de priorité le renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté).
- En **Alsace**, il a été décidé de prioriser **les mêmes éléments que cités précédemment**, avec une volonté supplémentaire de développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne et améliorer la demande de TIC. Ce faisant, l'objectif escompté est en réalité de bâtir une réelle économie numérique en ciblant principalement les PME.

Le financement des Programmes Opérationnels

Budget OT2 par ex-région, avec un zoom sur les PI (en millions d'euros)



Cohérence – Des axes corrélées aux politiques en vigueur et à leur documentation

La stratégie de programmation du FEDER en faveur du développement du numérique dans la région Grand-Est s'observe à l'aune des différentes orientations et schémas politiques qui structurent les évolutions du secteur. Le FEDER s'inscrit ainsi en totale cohérence avec une politique structurée et documentée.

Plan France « Très Haut Débit »

Lancé en 2013, le plan France « Très Haut Débit » a pour objectif ambitieux de donner accès à tous les Français au bon **haut débit fixe** (minimum 8 Mbit/s) d'ici à fin 2020, et au **très haut débit fixe** (minimum 30 Mbit/s) d'ici à fin 2022.

Le programme accompagne les collectivités en charge de l'aménagement numérique dans la conception et le déploiement de réseaux d'initiative publique (RIP).

Le plan France Très Haut Débit représente un engagement de l'État à hauteur de **3,3 milliards d'euros**.

Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN)

La SCORAN est un document de référence stratégique qui définit les ambitions en matière de développement numérique pour les acteurs territoriaux de la région. Ce document a vocation à anticiper et accompagner les changements induits par les enjeux de numérisation de l'économie, de la société, des territoires ainsi que de fixer des perspectives à court, moyen (5 ans) et long terme (0-15 ans).

Dans son élaboration et sa réalisation, la stratégie définie dans la SCORAN est indéniablement **participative**. Coconstruite avec les **entreprises**, les **associations** et les **collectivités** volontaires, cette documentation permet de définir un **cadre commun** aux acteurs du territoire régional afin que les politiques publiques numériques qu'ils élaborent soient à la fois applicables et adaptées aux besoins locaux.

Schéma directeur d'aménagement numérique des territoires (SDANT)

Le SDANT est un rapport qui recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'ils desservent et présente une stratégie de développement de ces réseaux. Plus concrètement, il permet de recenser les différents réseaux de communication en service sur un territoire et de présenter les perspectives de la collectivité pour le déploiement des réseaux à THD. Ces schémas départementaux sont **l'échelon prééminent** pour rendre cohérente l'action politique en matière numérique sur un territoire donné.

Orientation 1

Recensement des infrastructures et des réseaux de communications sur le territoire

Orientation 2

Présenter les perspectives de la collectivité pour le déploiement des réseaux numériques

Orientation 3

Favoriser la cohérence des initiatives numériques publiques et privés

Orientation 4

Mettre en évidence des zones blanches dépourvues de THD

Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?

L'enveloppe des projets soutenus par l'ensemble FEDER-FSE-IEJ sur la question du numérique se décline en deux dimensions. La première - **l'aménagement du territoire et des infrastructures du numérique** – répond aux objectifs de développement du THD sur l'ensemble du territoire et dont l'avancée est relativement facilement mesurable. La seconde, dont l'évolution est plus difficile à mesurer, concerne **les usages du numérique** (social, culturel, touristique, services publics numériques etc...) et répond à la volonté de bâtir une **société du numérique** dans la région.

Les projets d'infrastructures portés sur la région Grand-Est



1) Projets principaux : « Rosace » & « Losange »

Les projets Rosace et Losange, lancés respectivement en 2016 et 2017, sont deux initiatives de la région Grand-Est dont la mission est d'assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du **réseau fibre optique** sur une durée minimale de **30 ans**. Rosace, précurseur de Losange, concerne seulement l'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin), alors que Losange touche les 7 autres départements de la région, à l'exception de la Moselle.

Description et Objectifs des projets « Rosace » & « Losange »

	Rosace	Losange
Intitulé du Projet	Conception, financement, construction, exploitation, maintenance et commercialisation d'un réseau Très Haut Débit	Conception, financement, construction, exploitation, maintenance et commercialisation d'un réseau Très Haut Débit
Date officielle de lancement	5 avril 2016	4 août 2017
Autorité publique	Région Grand-Est	Région Grand-Est
Envergure du projet à horizon 2023	420 000 prises	1 million de prises
Coût total programmé (segment du projet pris en charge par l'UE)	49 440 704 euros (coût total projet = 450 millions d'euros)	26 919 719 euros (coût total projet = 1,3 milliard d'euros dont 85% de part privée, 15% part publique)

Zoom sur le projet « LOSANGE »

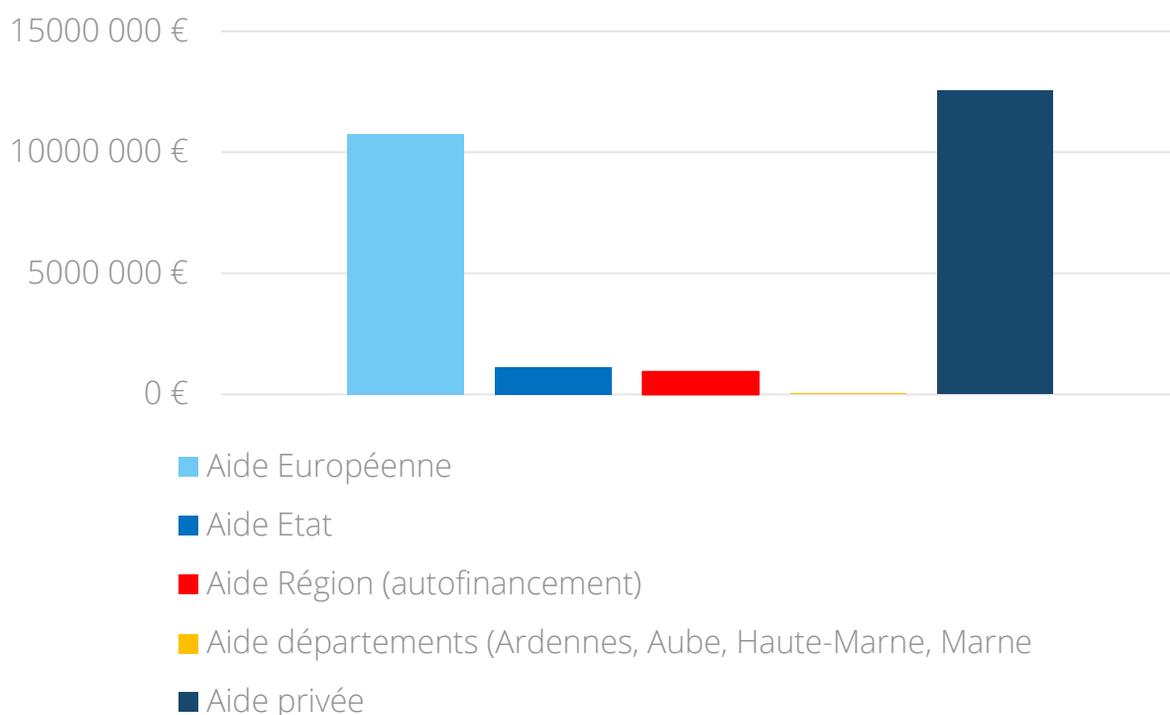


Les Objectifs et le lien avec le PO

-  Assurer l'**aménagement solidaire** et l'**attractivité** économique des 7 départements concernés
-  Permettre la multiplicité des offres de services dans des conditions **techniques compatibles** avec les **besoins** des différents utilisateurs
-  Permettre aux différents opérateurs de **communications électroniques** de proposer un service de qualité à un tarif abordable
-  Le réseau d'initiative publique « Losange » permettra de répondre aux besoins des entreprises, des services publics et du grand public au sein d'une région 100% connectée
-  Répondre à l'objectif de la Commission Européenne de créer une société du Gigabit dans laquelle tous les foyers pourront avoir accès à une vitesse de téléchargement de 100Mbits/s



Le Financement : Aide des fonds européens sur le projet « LOSANGE » par rapport aux autres sources de financement



Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?

Après cette synthèse de projets portant sur les infrastructures – auxquels d'ailleurs l'Union Européenne ne participe que de manière minoritaire – il convient désormais d'évoquer le second volet à l'étude, à savoir les projets liés aux **usages du numérique**. La partie qui va suivre s'attache à traiter ce qui participe à l'avènement d'une **société numérique**, au sein de laquelle le corps social est à la fois formé et familiarisé à ses usages. Pour y parvenir, de nombreux projets se sont évertués à sensibiliser les citoyens ainsi que les acteurs économiques au numérique dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du service public etc...

Les projets dédiés aux usages numériques portés sur la région Grand-Est



1) Les projets d'usages numériques dans l'éducation

La sensibilisation des nouvelles générations aux questions du numérique se concrétise essentiellement dans les lycées, établissements sous la prérogative directe de la région Grand-Est. Les projets régionaux nommés « **Lycées 4.0** », diligentés par les académies de Strasbourg (98 lycées), de Reims (92 lycées) et Nancy-Metz (160 lycées) ont pour ambition de remplacer les manuels scolaires au format papier de tous les lycées publics et privés par des ressources numériques, d'ici 2020.



Les Objectifs et le lien avec le PO

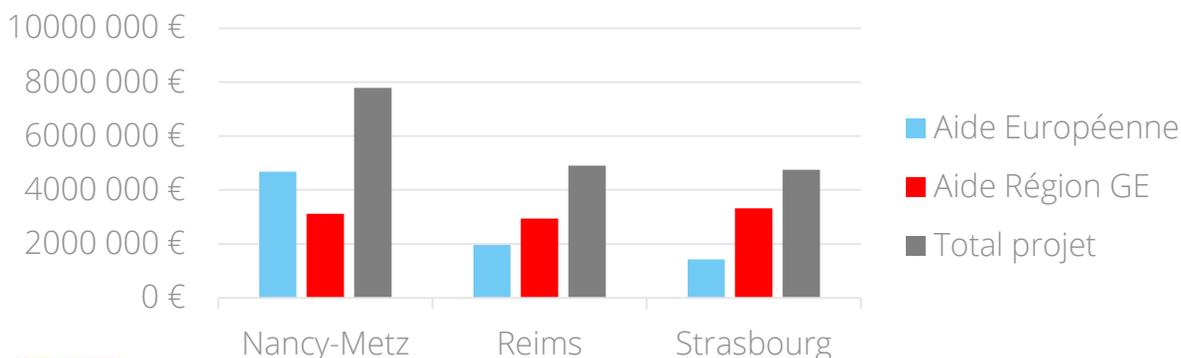
- ✓ Préparer les jeunes du grand Est aux évolutions de l'économie – donc de l'emploi – de demain : industrie 4.0 par exemple
- ✓ Lutter contre l'**illectronisme** en permettant de nouvelles pratiques pédagogiques en équipant établissements et élèves de matériels adaptés
- ✓ 100% des lycéens doivent être équipés d'un PC portable et d'un accès Internet haut débit au minimum 100Mb/s puis 200 Mb/s



Le projet de « Lycées 4.0 » permet aux jeunes citoyens d'accéder et de se familiariser aux usages du numérique au cours de leur scolarité, favorisant leur entrée dans le monde du travail connecté de demain.



Le Financement : Aide des fonds européens sur les projets « Lycées 4.0 » par rapport aux autres sources de financement



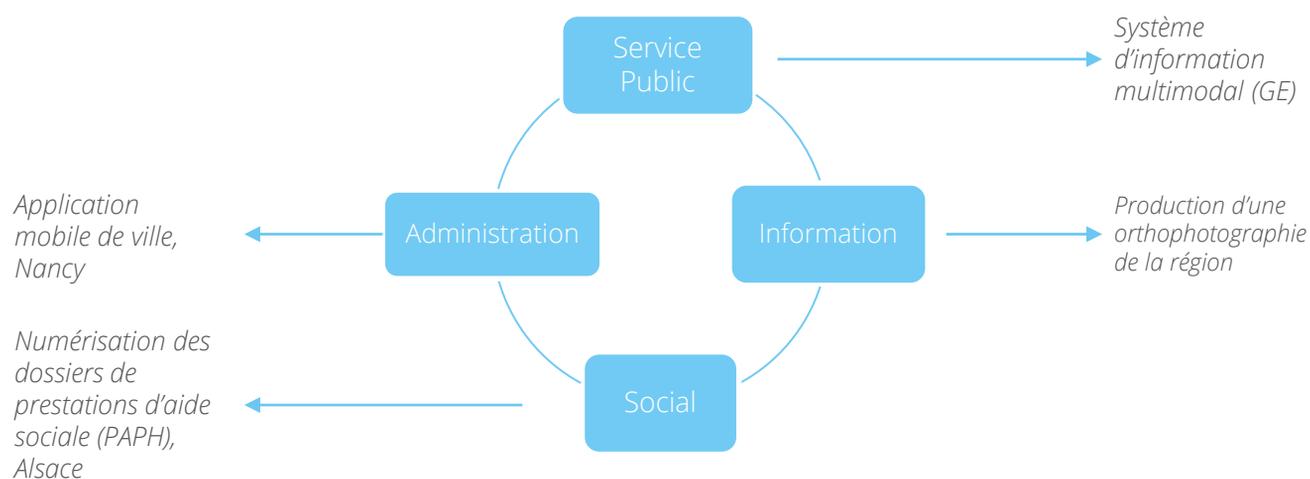
Réalisation – Les projets co-financés par l'Europe, quel contenu pour quels résultats ?



2) Les projets d'usages numériques dans la relation usagers-service public

Toujours dans l'idée d'édifier une société numérique qui répond aux enjeux du monde contemporain, la région Grand-Est a favorisé l'émergence d'une série de projets pour convertir progressivement la sphère publique à ces pratiques. Le but est de développer le déploiement des plateformes de type e-administration à travers des projets innovants afin d'augmenter la visibilité, la recherche et l'utilisation de données publiques

Sphères du domaine public en phase de numérisation et des exemples de projets



3) Les projets d'usages numériques au cœur de la santé de demain

Lorsque le mot numérique est évoqué, il est souvent associé à « innovation », des termes qui ont un retentissement d'autant plus important dans le domaine de la santé alors les années précédentes ont marqué un tournant dans la pratique de la médecine. Pour participer à ces innovations (téléconsultations, opération robotisée, numérisation des plateformes...) et les améliorer sans cesse, il est nécessaire que les professionnels puissent échanger sur ces sujets. Ce faisant, depuis des années, la région Grand-Est accueille chaque année le **Hacking Health Camp** (de 2016 à 2019 avant la nécessaire pause Covid).

- ✓ Evènement international sur 3 jours à **Strasbourg**
- ✓ Coût total de 180 000 euros, dont un cofinancement **de 55 000 euros du FEDER**
- ✓ Répond à l'objectif du **PO FEDER Alsace** d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
- ✓ **500 participants attendus** dont des personnalités, des professionnels de santé et des professionnels du numérique pour favoriser les synergies et l'innovation



Analyse – Les indicateurs de réussite du programme opérationnel

La réussite des PO de la région Grand-Est sur le volet du numérique revient à répondre à la question suivante : Les projets financés par les fonds FEDER-FSE-IEJ ont-ils soutenu le développement d'une société numérique, forte de ses infrastructures et des usages qu'elle a favorisé ?

La couverture 4G sur la région

Rappelons que la région Grand-Est connaît de grandes disparités et, comme nous l'avons évoqué en introduction, celles-ci concrétisent particulièrement en termes de couverture THD du territoire. Les **5 121 communes** que compte la région étaient très inégalement connectées, un écart grandissant que le PO s'est évertué à résorber en investissant dans des projets qui allaient en ce sens (Losange et Rosace en sont les principaux exemples). Après l'étude de **quelques chiffres révélateurs** sur l'évolution de la couverture 4G de la zone entre 2017 et 2020, il s'agira de **spatialiser** ces constatations à l'aide d'une carte de la région.

Part de la surface couverte en 4G par au moins un opérateur sur les 5 121 communes du Grand-Est

	2017	2020
Moyenne couverture/commune	84,6	98,2
Nb de communes couvertes à 100%	2085	3775
Nb de communes couvertes < 70%	961	70
Nb de communes couvertes à 0%	91	0

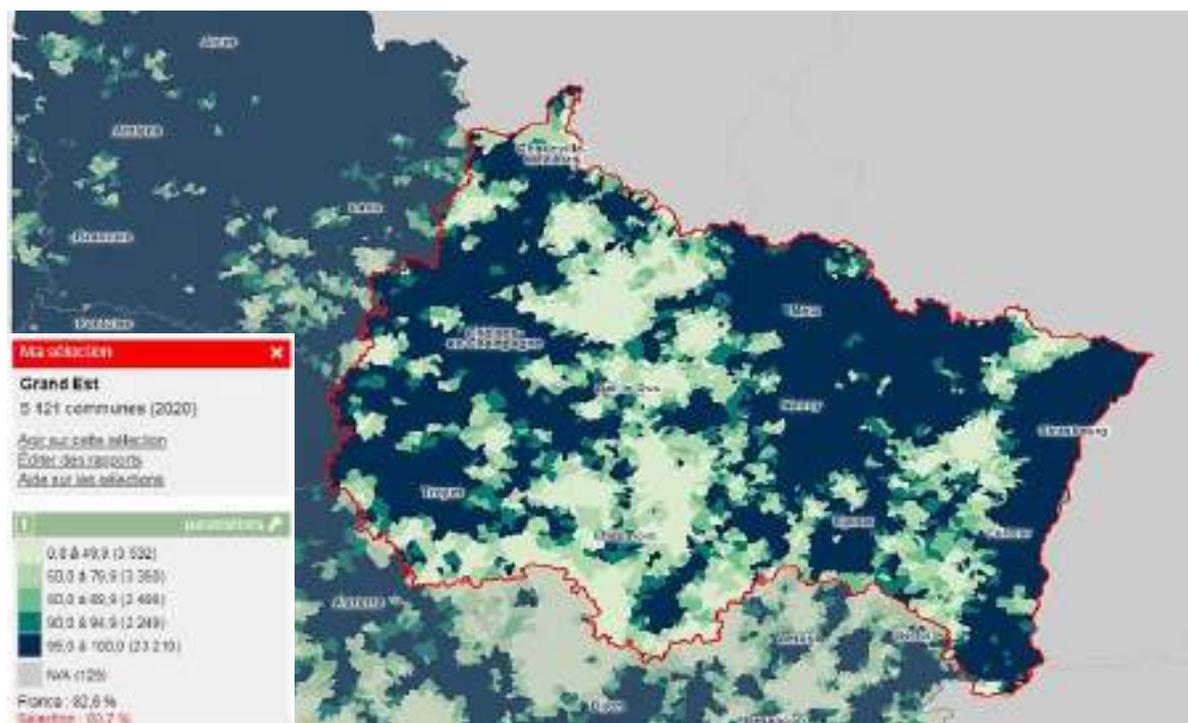
NB : Cet indicateur représente la part (en %) de la surface d'un territoire couverte en 4G par au minima un opérateur.

Ces taux reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture.

Bilan : Il est intéressant de constater que le travail qui a été fait sur la période 2010-2014 a conduit à une amélioration de la **couverture moyenne des communes de près de 15%**, s'approchant vigoureusement de la barre des 100%. Par ailleurs, les résultats illustrent très clairement une **lutte contre les zones blanches**, en ayant réussi à faire en sorte qu'aucune commune ne soit connectée à 0%. Pour mieux saisir les progrès qui ont été réalisés dans les zones blanches, une carte représentant l'évolution de la couverture 4G sera présentée ci-après.

Cartographie de l'évolution de la couverture 4G de la région Grand-Est (2017-2020)

2017



2020



L'expansion de la fibre optique et du très haut débit

Au-delà de la couverture 4G du territoire, les projets cofinancés par les fonds FEDER-FSE-IEJ ont permis de déployer plus massivement encore le **raccordement à la fibre optique et au THD**. Pour le mesurer, un bon indicateur est le **taux de couverture FttH** (« *fiber to home* ») qui, sur une commune, évalue la proportion des logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un ou plusieurs réseaux FttH. Concrètement, il s'agit d'une estimation qui rapporte le nombre total de lignes FttH déployé déclaré par les opérateurs à une comptabilisation du nombre total de locaux de la commune (Logements+ Nb d'entreprises avec 1 salarié ou plus).

Définition : Pour rappel, un réseau FttH est un type de réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné. Bien que plus coûteux et nécessitant une installation au domicile de chaque utilisateur, ce système octroie un **bien meilleur débit** (10Gbit/s contre 20Mbits/s maximum pour l'ADSL).

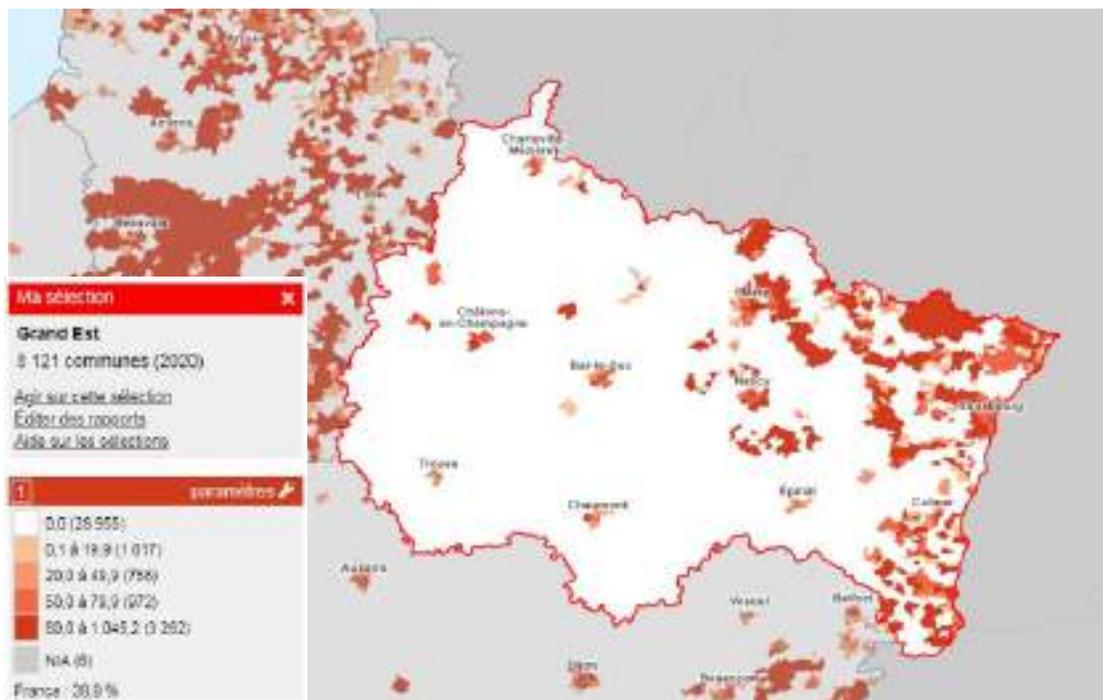
Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)		
	2019	2020
Raccordabilité moyenne des locaux/commune	13,6	41,6
Nb de communes où la part des locaux raccordables est égale à 0	4317	2689
Nb de communes où la part des locaux raccordables est < 70%	961	70

Comme pour la 4G, la moyenne de la part des locaux raccordables FttH a considérablement augmenté, soit presque 30 points en un an. De la même manière, on remarque que le nombre de communes dont la part des locaux raccordables est nulle a chuté de 38%. Ainsi, il semble que les projets cofinancés par l'union Européenne dans la région aient porté leur fruit, surtout en termes de couverture en THD.

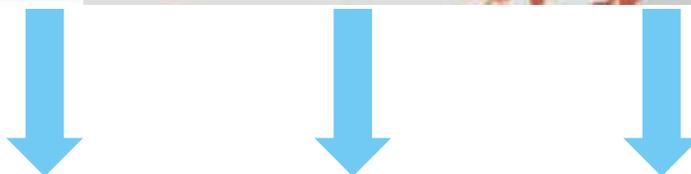
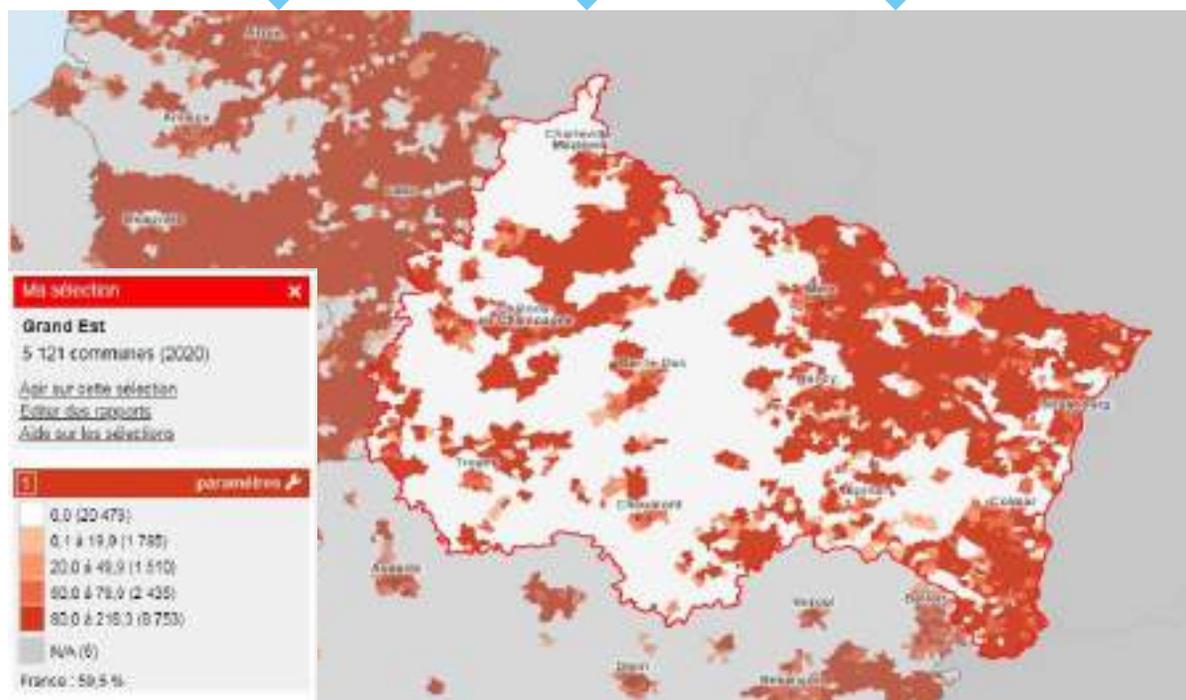
Toutefois, dans ces projets d'infrastructures portés par la région Grand-Est, cofinancés par l'Europe et encouragés par les différents schémas d'orientation numérique, il convient de remarquer que les fonds européens occupent une **place relativement minoritaire** dans le financement. Ces derniers bénéficient d'un appui certain de la région, de l'état mais réussissent aussi à se développer par l'autofinancement. En réalité, les fonds FEDER-FSE-IEJ occupent une part plus importante dans les projets liés aux usages du numériques, dont les indicateurs de succès sont plus difficiles à établir.

Cartographie de l'évolution de la part des locaux raccordables de la région Grand-Est (2019→2020)

2019



2020



L'expansion de la fibre optique et du très haut débit : Une comparaison inter-régions.

Pour évaluer au mieux la progression du déploiement de la fibre dans la région Grand-Est sous l'effet des programmes FEDER, il semble pertinent de la **comparer avec celle d'autres régions sur le territoire français sur une même période**. Les régions que nous avons décidé de comparer à la région Grand-Est – même si cette dernière conserve naturellement des spécificités liées à son relief, sa densité de population, son ancrage territorial dans la mondialisation – sont l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-France et la Nouvelle Aquitaine. Ce choix est plus ou moins arbitraire car il veut à la fois sélectionner 3 autres régions représentatives du panel des situations régionales en France et en sélectionner de telle manière à ce que leurs dynamiques se rapprochent le plus de celle du Grand-Est. Voici un tableau qui résume les données que nous avons dans la ligne 1 du tableau précédent :

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) selon les données de l'ARCEP

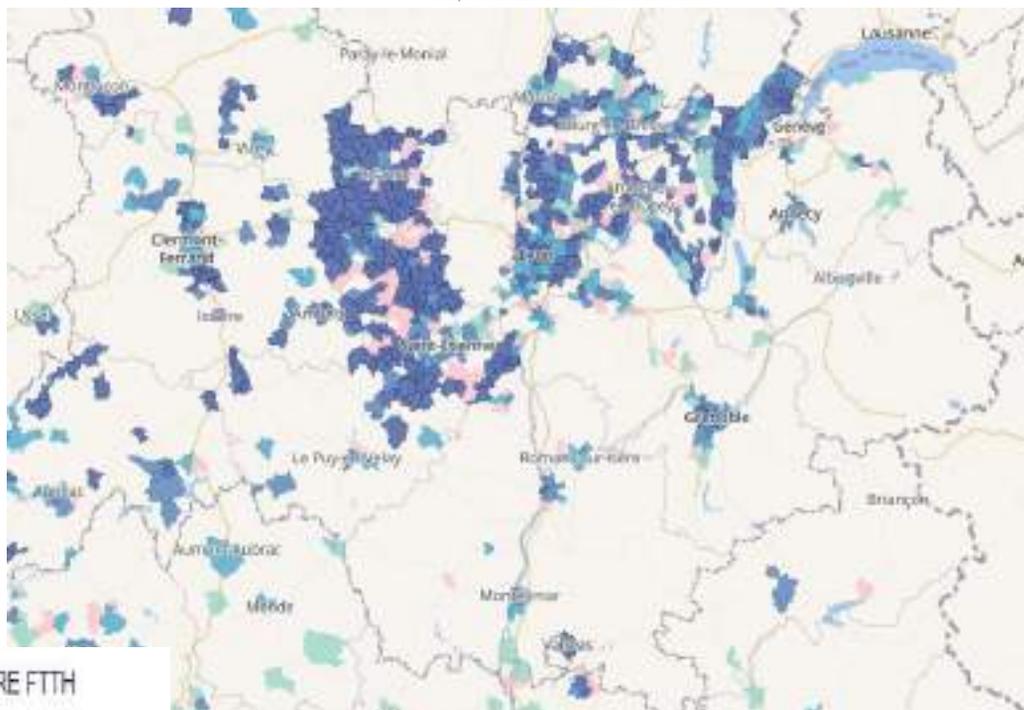
	2019	2020
Région Auvergne-Rhône-Alpes	37,00	55,30
Région Hauts-de-France	43,80	77,80
Région Nouvelle-Aquitaine	25,20	44,50

Bilan : On constate que les trois régions ci-dessus enregistrent un écart de part des locaux raccordables FttH moyen de l'ordre de 25% entre l'année 2019 et l'année 2020. En comparaison, la région Grand-Est a **nettement plus progressé (28%)** pour deux raisons principales. D'abord, parce que la région Grand-Est partait de plus loin (cf. carte précédente) avec des contraintes de relief importantes mais aussi parce que les moyens déployés ont été conséquents et bien organisés. En effet, **le projet Losange** n'est pas très loin de ses objectifs, avec plus de 750 000 prises installées à la mi-2022. **Le projet Rosace**, fort de ses 400 000 prises installées au début Septembre 2022, parviendra très certainement à atteindre ses objectifs de couverture FttH en Alsace.

Par ailleurs, lorsqu'on compare **la carte du déploiement** du FttH dans la région Grand-Est avec celle d'Auvergne-Rhône-Alpes (ci-après), on constate que les projets portés dans le Grand-Est ont permis de résorber un **important retard** qui avait été accumulé au fil des années ; un retard constaté lors de la rédaction des programmes opérationnels 2014-2020. Le Grand-Est partait en effet de plus loin et a réussi en 1 an à combler les zones blanches et à renforcer la couverture des villes moyennes pour participer au développement de la « société numérique » tant plébiscitée.

Cartographie de l'évolution de la part des locaux raccordables de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2019→2020)

2019

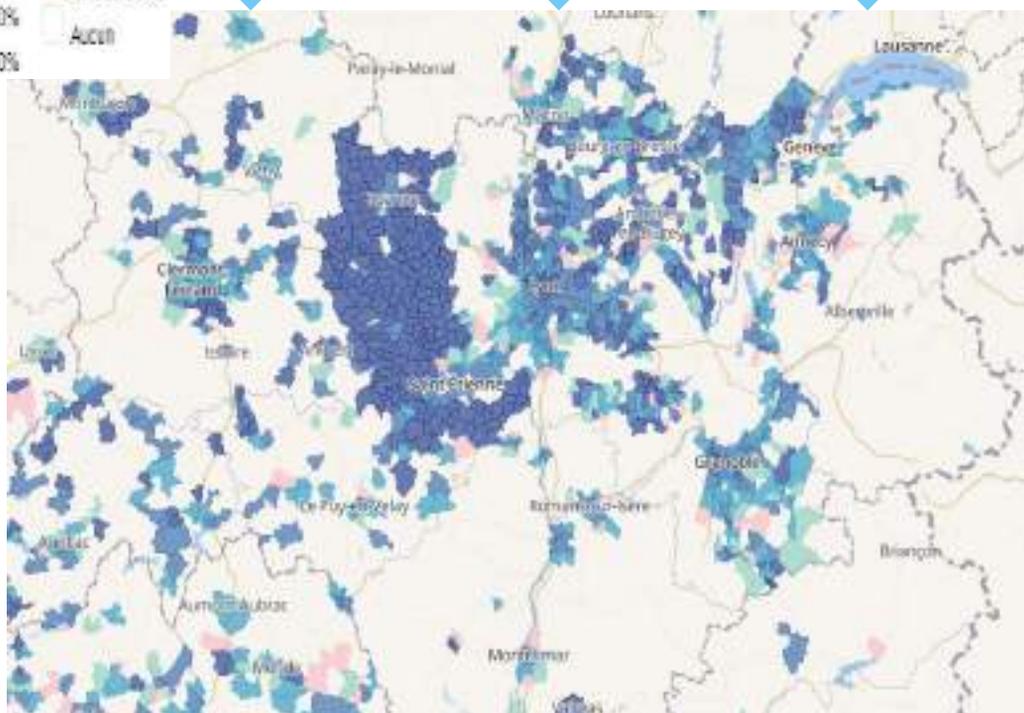


COUVERTURE FTTH

Taux de locaux raccordables



2020



- **En conclusion** de cette étude de cas sur le numérique, commençons par rappeler les objectifs fixés par les programmes opérationnels et les organismes/schémas directeurs de la région Grand-Est. Le premier objectif était la mise en place d'infrastructures pour étendre la couverture THD sur les territoires des 3 ex-régions. Pour ce faire, il était recommandé d'investir en priorité sur des projets en lien avec le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse. Le deuxième objectif, dont la portée concernait surtout l'Alsace et la Champagne-Ardenne, était de bâtir une société numérique favorisant les usages du numérique au sein de toutes les couches de la société. Pour ce faire, les PO insistaient sur la nécessité de soutenir des projets en faveur du renforcement des produits et services TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture et de la santé en ligne.

- 1) Les Infrastructures

En la matière, les indicateurs de réussite (couverture 4G, locaux raccordables FttH) sont au vert. La région a largement progressé, y compris dans son combat pour la disparition des **zones blanches** (surtout dans la partie la plus à



l'Ouest de la région). Les projets Rosace et Losange ne sont certainement pas étrangers à ces résultats encourageants. Toutefois, l'Union Européenne ne participe que minoritairement à ces projets, bien en-dessous de la barre des 50% qu'elle s'était fixée comme maximum : à titre d'exemple, les fonds FEDER-FSE-IEJ ne participent qu'à hauteur **de 20% du programme Rosace**, c'est-à-dire autant que l'Etat, et bien en-deca de l'investissement régional. Tant et si bien que pour un objectif qui avait été élevé au rang de priorité absolue des programmes opérationnels de 2014-2020, nous pouvons nous demander si l'investissement financier a été **à la hauteur des ambitions politiques**. Nonobstant, les sommes allouées à ces projets d'infrastructures ont majoritairement été consommées par les porteurs alors qu'à ce jour les montants programmés du département, des financeurs privés ou même de l'Etat n'ont toujours pas été utilisés. Finalement, les financements européens ont certainement eu – en plus d'un effet sur les populations locales touchées par ces évolutions - **un effet périmètre** car, grâce aux financements FEDER, les projets Rosace et Losange ont pu voir le jour et surtout afficher des ambitions géographiques plus élevées en termes de couverture du territoire. Les actions menées peuvent par ailleurs se targuer d'une certaine **durabilité** tant la couverture FttH du territoire représentera un atout technologique considérable dans les 40 prochaines années pour la région Grand-Est. Malgré leur participation financière minoritaire, les fonds européens sont un gage de sérieux aux yeux des autres investisseurs si bien que le tampon de l'Union Européenne peut se prévaloir d'avoir fait figure d'effet levier pour que les projets soutenus puissent décrocher des financements d'autres natures (privés ou publics).

• 2) Les usages du numérique

Les PO ont certes identifié l'importance d'investir dans les infrastructures TIC mais ils insistent également sur la **nécessité de les démocratiser** au sein de la société. Les investissements européens ont donc accompagné des porteurs dans la réalisation de projets liés aux usages du numérique.



Sur la démocratisation des usages du numérique dans l'ensemble des strasses de la société, les ambitions des PO étaient élevées. Les projets portés à l'échelle régionale ont globalement concerné 3 secteurs : l'Education, le Service Public et la Santé. Dans ces domaines, les indicateurs de réussite chiffrés se font plus rares, il faut donc davantage se fier aux visites évaluatives des projets en question et surtout analyser leur capacité à répondre aux besoins des particuliers. Les projets tels que les « Hacking Health Camp » ou les « Lycées 4.0 », très largement co-financés par les fonds FEDER-FSE-IEJ, ont contribué aux objectifs des PO sur la question de la sensibilisation à l'utilisation des TIC. Par exemple, la volonté d'équiper chaque lycée d'un PC portable et de le former à l'utilisation de celui-ci engendre un **effet d'exemplarité** : l'éducation à la sensibilité numérique dès le plus jeune âge encouragera les entreprises à tirer profit de ce savoir-faire et, ce faisant, de **développer la filière numérique** au sein du territoire. De la même manière, l'informatisation progressive de certains services publics par le développement d'applications interactives (en mairie notamment) poursuit également cette ambition de bâtir une société numérique où les citoyens utiliseront leurs outils technologiques (ordinateurs, téléphones, tablettes) pour exécuter les tâches qui leur réclamaient auparavant des déplacements et des complications administratives. En définitive, le choix des projets soutenus s'est révélé pertinent au regard des objectifs régionaux, même si nous pouvons regretter le **manque d'ambition en matière de santé**. Il eût été par exemple pertinent de financer des innovations dans les modes d'exercice de la médecine, en faisant du Grand-Est un laboratoire de créativité, extrêmement innovant et équipé en la matière. Il pourrait être également intéressant de financer davantage de projets liés à la dématérialisation des procédures administratives, au cœur des préoccupations des citoyens.

5.

Synthèse des focus group

Focus Group n°1 : Analyse de l'impact des projets de formation professionnels sur l'insertion professionnelle des publics

Date :
18/10/2022
Lieu :
E2C Nancy



Participants – Bénéficiaires finaux

- ❖ Jeunes ayant bénéficié des projets des Ecoles de la 2^{ème} chance : ciblage région Lorraine



Objectifs du focus group

- ❖ Identifier et caractériser l'impact des projets auprès des bénéficiaires finaux ;
- ❖ Identifier la connaissance des fonds européens dans le financement des projets dont ils sont bénéficiaires.

1. Avant l'expérience de l'E2C

Question :

Pour quelles raisons vous êtes vous inscrit à l'E2C ?

Pour trouver mon projet professionnel

Je me suis inscrite par les conseils de mon copain pour avoir une chance d'obtenir un métier passion

Je me suis inscrit à e2c cars j'ai suivis plusieurs échecs à rechercher d'emploi ou de formation ses ma conseillère de la mission locale qui vas envoyer vers eux.

J'ai emménagé à Metz pour "changer de vie" et en arrivant je n'avais ne savais pas où m'orienter, ni même ce que je voulais faire de ma vie. Etant donné que je connaissais l'e2c (de nancy) j'ai chercher à savoir si il y en avait à Metz.

J'étais au chômage et je faisais plus rien a la maison je voulais quelques chose et une amie m'a parler de l'E2C!

Plus d'établissement Pas d'apprentissage

Quand je me suis déscolarisé. Je me suis inscrit à la mission locale de c'est ceux qui mon orienté à l'école de la deuxième chance pour valider mon projet.

Je suis venu à e2c pour trouver un apprentissage

Je me suis inscrit à le2c pour une formation correspondant sur mon projet projet professionnel mais aussi pour une remise en niveau dans les matières

trouver un apprentissage pour réaliser mon projet

Focus Group n°1 : Analyse de l'impact des projets de formation professionnels sur l'insertion professionnelle des publics

1. Avant l'expérience de l'E2C

Question :

Quelles étaient vos attentes pour l'E2C ?



Synthèse des échanges :

La majorité des participants sont venus étudier à l'E2C pour redéfinir leur parcours professionnel et « trouver leur voie » dans le monde actif. Beaucoup des participants sont éloignés de l'emploi et sans (ou avec peu) de qualification. Ils ont besoin d'une « remise à niveau » et d'une orientation professionnelle adéquate pour pouvoir espérer accéder à l'emploi, et de manière pérenne.

2. Pendant l'E2C

Question :

Qu'avez-vous le plus apprécié au niveau des cours et formations de l'E2C ?



Focus Group n°1 : Analyse de l'impact des projets de formation professionnels sur l'insertion professionnelle des publics

2. Pendant l'E2C

Question :

Qu'avez-vous le moins apprécié au niveau des cours et des formations de l'E2C ?

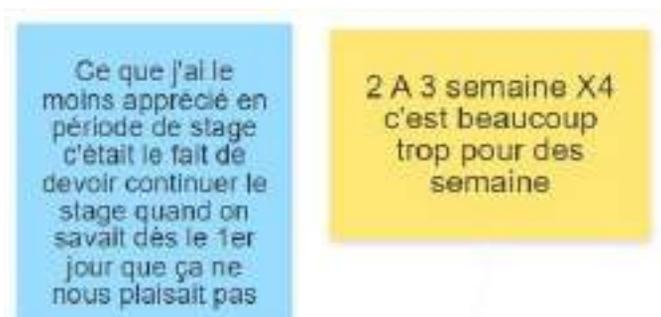
Question :

Qu'avez-vous le moins apprécié au niveau des périodes de stage ?



Question :

Qu'avez-vous le moins apprécié au niveau des périodes de stage ?



Synthèse des échanges :

L'E2C est appréciée pour sa remise à niveau, avec un parcours très individualisé et moins stressant pour les participants. La très bonne écoute des enseignants et l'esprit de groupe permet aux participants de reprendre confiance en eux. L'E2C est perçue comme un « multiplicateurs de vecteurs professionnels » : l'école permet aux participants de mieux se connaître eux-mêmes. Les deux points négatifs relevés par les étudiants concernent la mobilité et l'aspect financier lié à la formation. Pour beaucoup, la formation est proposée relativement loin de leurs logements, ce qui complique son accessibilité. De plus, beaucoup d'étudiants considèrent qu'ils perçoivent une rémunération trop insuffisante pour subvenir à leurs besoins durant la formation ; sans un soutien parental, la plupart ne pourrait pas étudier à l'E2C.

3. Après l'E2C

Question :

Qu'est-ce que l'E2C vous a apporté ? Cela a-t-il répondu à vos attentes ? Quelle est votre situation aujourd'hui ? Seriez-vous dans cette situation aujourd'hui sans l'E2C ?



Synthèse des échanges :

Pour la plupart des participants, l'aspect primordial de l'E2C est le fait de « retrouver confiance en soi ». La relation de confiance mutuelle qui s'établit entre les étudiants et enseignants à l'E2C permet d'accroître l'efficacité des actions entreprises.

Par ailleurs, les E2C sont connectées à tous les réseaux de formation de la région, ce que facilite les partenariats entre organismes et les liens avec les entreprises et le monde privé (notamment pour les stages). La force des E2C est de proposer plusieurs stages pour pouvoir faire découvrir le monde professionnel aux étudiants. Ce nombre de stages importants permet aux étudiants de gagner en aisance avec leurs employeurs et de gagner en autonomie (étant donné que c'est à eux-mêmes de faire le travail de démarchage auprès des entreprises).

Enfin, l'E2C sert aussi à former les étudiants aux aspects techniques de la vie de tous les jours, via des cours sur la gestion des achats, de la carte vitale, des déclarations de revenus – qui ne sont pas forcément évidents pour les étudiants (et pourtant très importants).

Focus Group n°2 : Analyse de l'impact des financements européens dans la rénovation énergétique des bâtiments

Date :
07/11/2022
Lieu :
Maison de la Région Châlons



Participants – Porteurs de projets : chargés de mission et gestionnaires administratifs et financiers

- ❖ OPH des Vosges (Vosgelis)
- ❖ BATIGERE
- ❖ OPH de Moselle (MOSELIS)
- ❖ OPH Colmar Centre Alsace
- ❖ Reims Habitat
- ❖ Châlons en Champagne Habitat
- ❖ OPH EMS
- ❖ IBF Grand Est



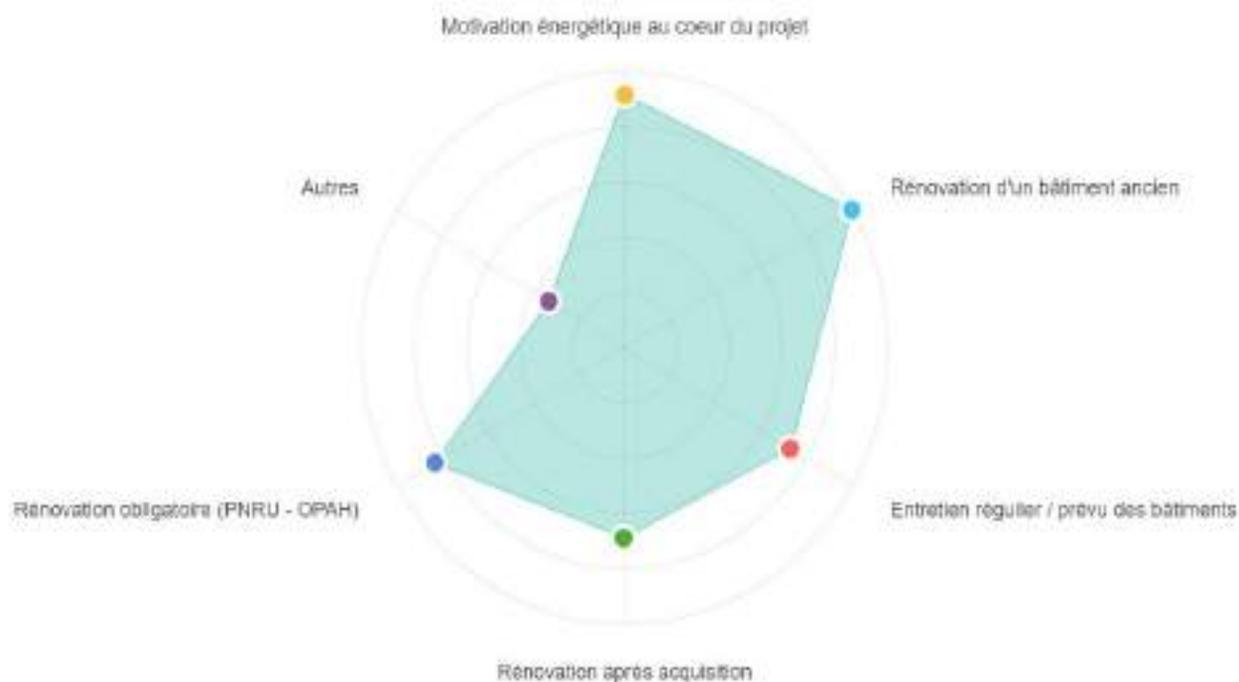
Objectifs du focus group

- ❖ Identifier et caractériser l'impact des financements européens dans le processus de lancement des rénovations énergétiques ;
- ❖ Identifier les effets levier, multiplicateur, volume et périmètre du fonds sur ce type d'acteurs et de projets

1. Rôle du FEDER

Question :

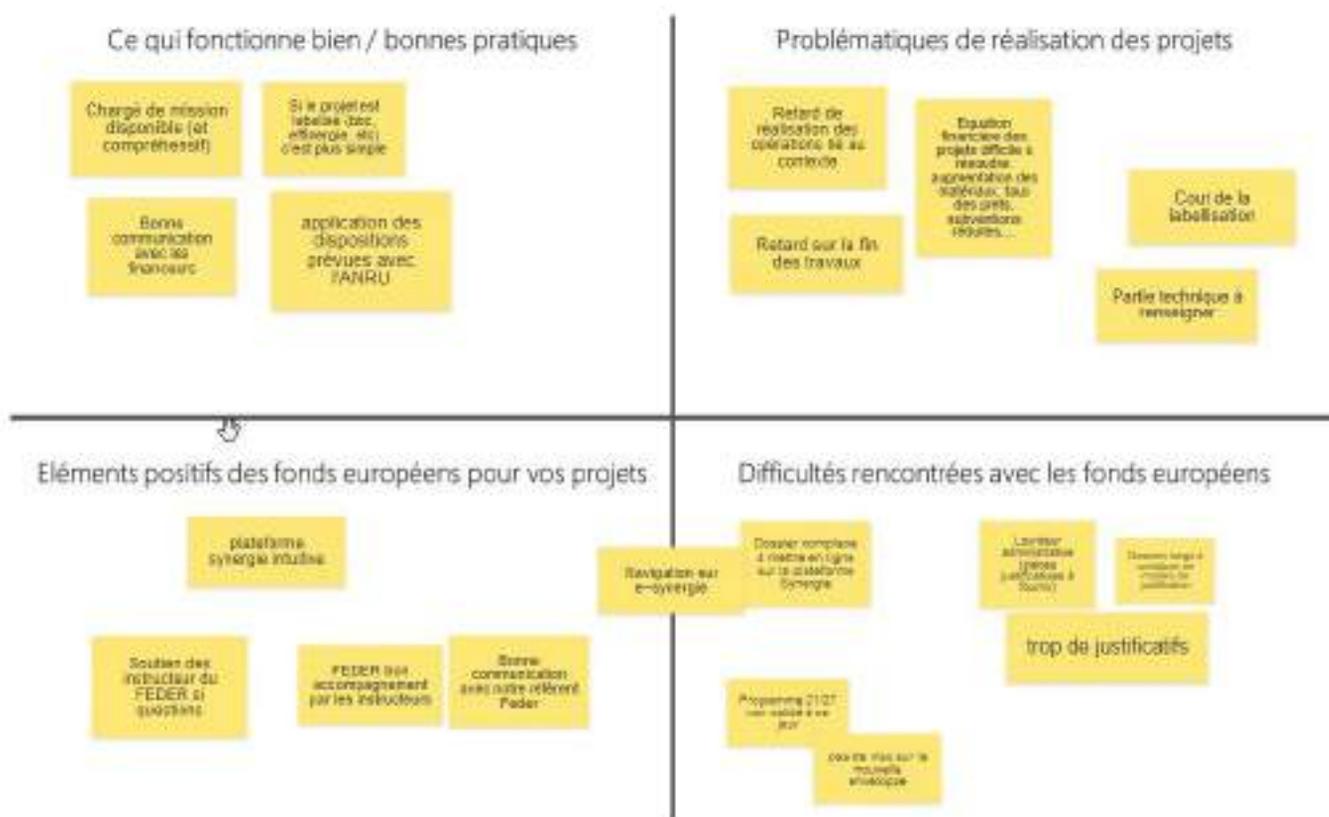
Quelle est la principale source de justification du projet au lancement des travaux ?



3. Bonnes pratiques et difficultés

Question :

Quelles sont les bonnes pratiques et difficultés identifiées lors de vos projets ?



Synthèse des échanges :

Le FEDER a un réel effet levier: il permet d'équilibrer les financements en fonds propres et de boucler les plans de financement. Il est considéré comme un « bonus » dans la mesure où le financement n'est pas vital pour les projets.

Une des difficultés liées au FEDER est le fait que les porteurs ne sachent jamais à quel montant leur projet va être financé, contrairement à l'ANRU où ils savent le montant en fonction de la dimension du projet. Cela rend le fonds peu viable, d'où son recours en tant que « bouclage pour plans de financement ».

Un autre point à signaler est l'importance du rôle d'instructeur FEDER à la région, qui s'avère souvent crucial pour l'accompagnement au suivi administratif et financier des porteurs.

4. Attentes vis-à-vis du FEDER

Question :

Quelles sont vos attentes vis-à-vis du FEDER à l'avenir ?

Simplification des démarches en ligne, crédits européens (enveloppe budgétaire) à maintenir

Simplification de la demande et des justificatifs.

Sébastien

cf

Simplification au niveau des justificatifs

S Mastrangelo

Pas de restrictions au niveau du nombre de logements, car cela nous exclus des opérations au niveau du programme FEDER,

Aline

Subventions mieux définies par logement

Stéphanie

Obtenir les subventions européennes Pouvoir inscrire un maximum de nos opérations dans les subventions de fonds européens

Mananne

Synthèse des échanges :

La majorité des demandes concerne la simplification du processus administratif et financier du FEDER, avec une lourdeur au niveau des justificatifs demandés qui a tendance à être critiquée par les porteurs. De plus, certains porteurs nous font part de leur souhait d'enlever la restriction au niveau du nombre de logements pour être éligibles au FEDER, et d'avoir des conditions d'éligibilité mieux définies par rapport aux types de logements rénovés.

Enfin, un certain nombre de porteurs aimerait aussi disposer d'un guichet unique pour l'identification des fonds à disposition selon les actions entreprises en interne.

Focus Group n°3 : Analyse de l'impact des projets mis en place quant à la préservation de la biodiversité

Date : 07/11/2022
Lieu : Maison de la Région Châlons



Participants – Porteurs de projets : chargés de mission

- ❖ PNR Montagne de Reims ;
- ❖ PNR du Ballon des Vosges ;
- ❖ PNR des Ardennes ;
- ❖ PNR de Lorraine ;
- ❖ Conservatoire d'espaces naturels de CA
- ❖ Conservatoire d'espaces naturels LO



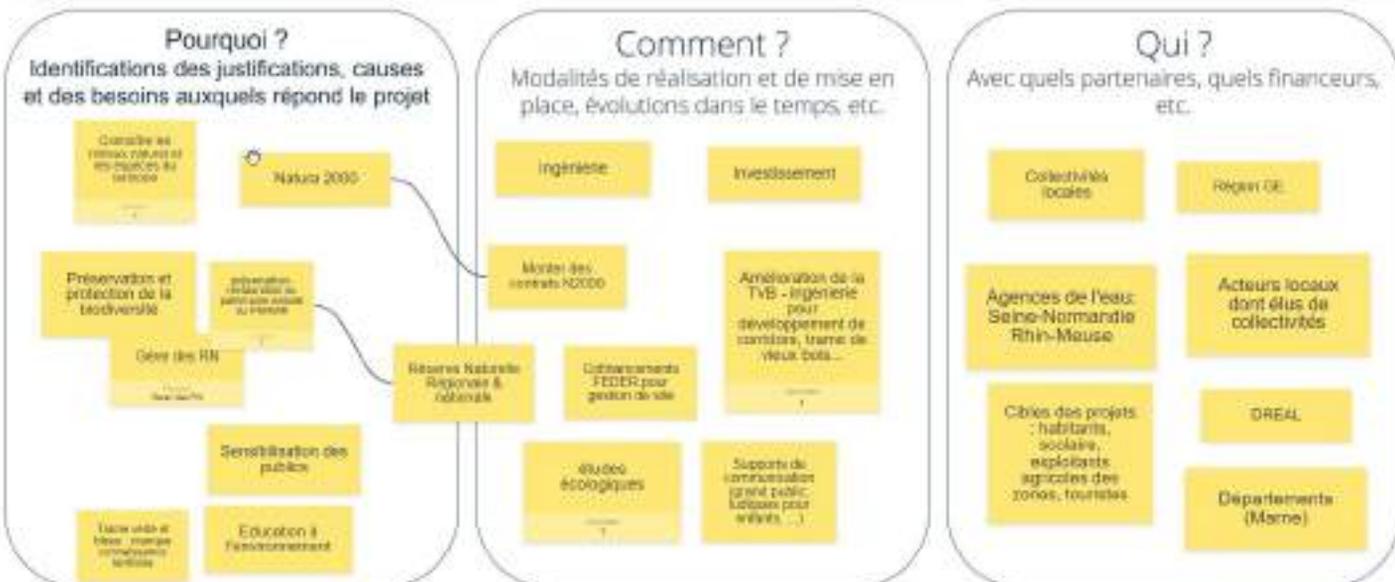
Objectifs du focus group

- ❖ Identifier et caractériser l'impact des financements européens dans la gestion des espaces protégés et des réserves ;
- ❖ Identifier les effets périmètre, d'exemplarité, processus, durabilité mais aussi les effets auprès des publics cibles.

1. Programmation des projets

Question :

Pourquoi, comment, et via quels financeurs avez-vous programmé vos projets ?



Focus Group n°3 : Analyse de l'impact des projets mis en place quant à la préservation de la biodiversité

Remarques :

Aujourd'hui, les conservatoires s'articulent autour de 4 grands piliers (co-financés par le FEDER) :

1. Le développement des connaissances
2. La protection / préservation (par la création de statuts adaptés à chaque lieu)
3. L'action / intervention pour préserver
4. La valorisation et sensibilisation des publics.

2. Impact(s) du FEDER

Question :

Quels sont les effets et impacts du FEDER sur vos projets ?



Synthèse des échanges :

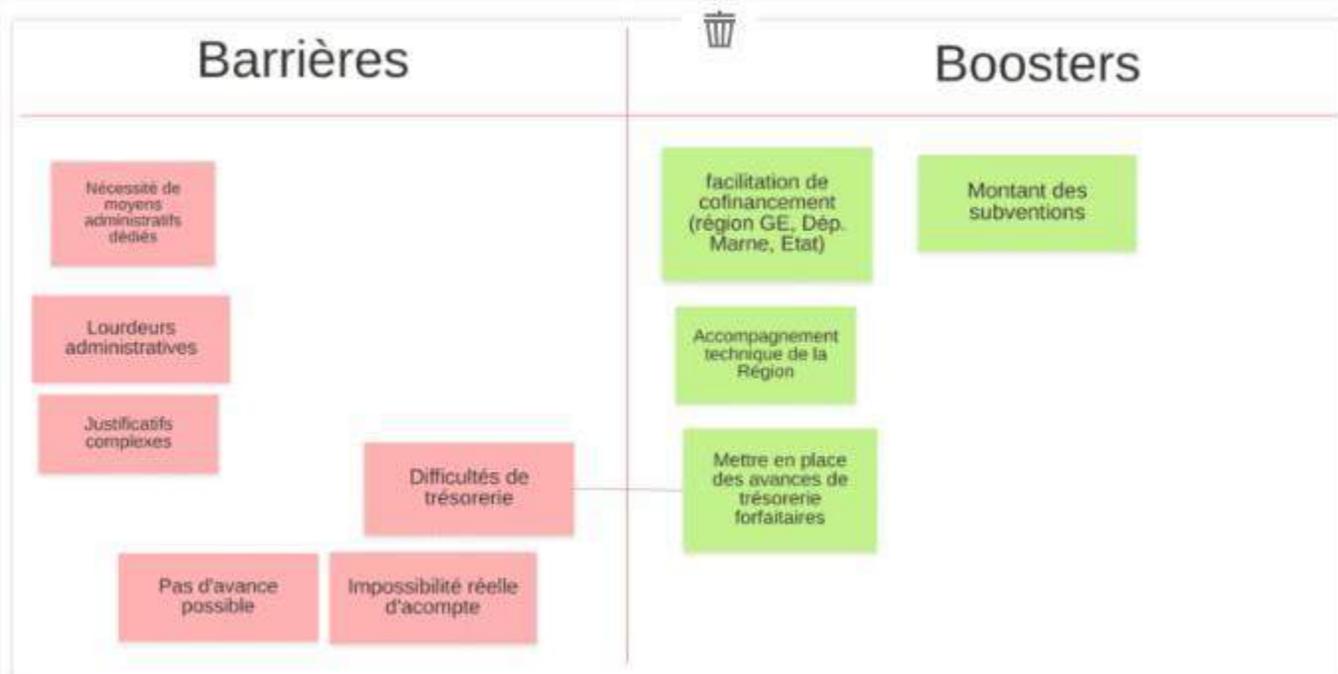
Plusieurs effets sont identifiés par les porteurs :

- *Effet périmètre et volume*
 - Le FEDER est crucial pour permettre de sensibiliser de nouveaux publics via des actions de communication d'ampleur (qui induisent par la suite un changement de pratiques au niveau des populations locales). Ainsi, le FEDER permet de substituer la valeur politique par de la valeur financière.
- *Effet levier*
 - Le FEDER peut parfois permettre l'obtention d'autres financements ; même si parfois les financeurs préfèrent financer des projets qui n'ont pas eu de FESI).
- *Durabilité*
 - Pour garantir le bon choix des projets et réussir à bien les mener, il faut aussi financer des projets d'ingénierie (ce qui a été fait pour plusieurs études co-financées par le FEDER), car ces types de projets ont une vraie durabilité en permettant ensuite d'engager des actions adaptées et efficaces.

3. Barrières et boosters du FEDER

Question :

Quels sont les barrières et boosters du co-financement européen ?



Synthèse des échanges :

Selon les porteurs, les principales barrières du FEDER concernent la lourdeur administrative et financière du fonds, souvent perçue comme chronophage et avec beaucoup de justificatifs à fournir. Ce temps administratif a tendance à empiéter sur les réalisations.

Les points positifs du co-financement européen, remontés par les porteurs, concernent son apport financier conséquent qui permet un effet volume important, ainsi que l'accompagnement technique de la région qui facilite la bonne gestion du FEDER.

Focus Group n°4 : Analyse de l'impact des projets d'infrastructures à destination des territoires dits défavorisés

Date : 08/11/2022
Lieu : Maison de la Région Châlons



Participants – Porteurs de projets : élus, DGS et chargés de projets européens

- ❖ Châlons en Champagne (Commune et agglo)
- ❖ CU Grand Reims
- ❖ St Dizier ;
- ❖ Epernay
- ❖ CU St Dié des Vosges



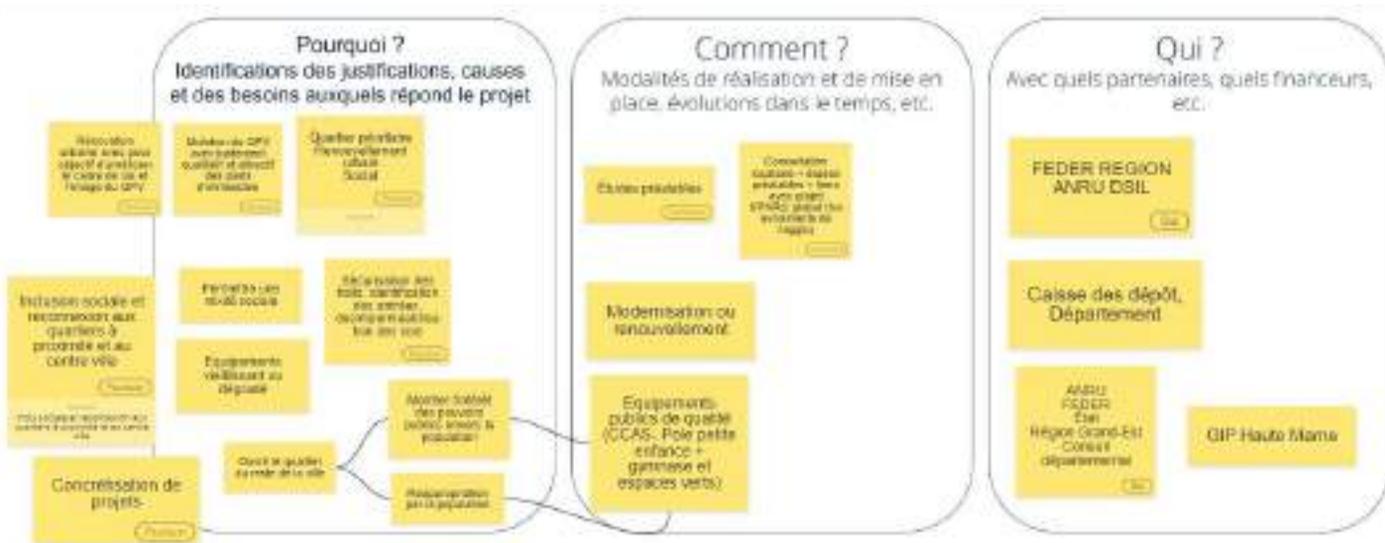
Objectifs du focus group

- ❖ Identifier et caractériser l'impact des financements européens dans le processus de lancement des projets ;
- ❖ Identifier les effets levier, multiplicateur, volume et périmètre du fonds sur ce type d'acteurs et de projets.

1. Programmation des projets

Question :

Pourquoi, comment, et via quels financeurs avez-vous programmés vos projets ?



Focus Group n°4 : Analyse de l'impact des projets d'infrastructures à destination des territoires dits défavorisés

Remarques :

Selon les mots d'une des interlocutrices, les projets d'infrastructures à destination des territoires dits défavorisés permet de « montrer que l'on s'intéresse aux populations locales et que l'on veut avoir un réel impact positif sur elles et leurs vies ». L'exemple donné par un des porteurs concerne des terrains de paddle installés près de QPV. Plusieurs personnes auraient pu penser que ces terrains devaient être réservés à des « clubs house » ou à des populations aisées. Pour autant, ce projet aura permis une réappropriation / réorganisation des territoires pour l'intérêt des populations. La manière dont sont organisés les projets d'infrastructures QPV est souvent la suivante: d'abord les équipements publics et ensuite les habitats privés.

2. Impact(s) du FEDER

Question :

Quels sont les effets et impacts du FEDER sur vos projets ?



Synthèse des échanges :

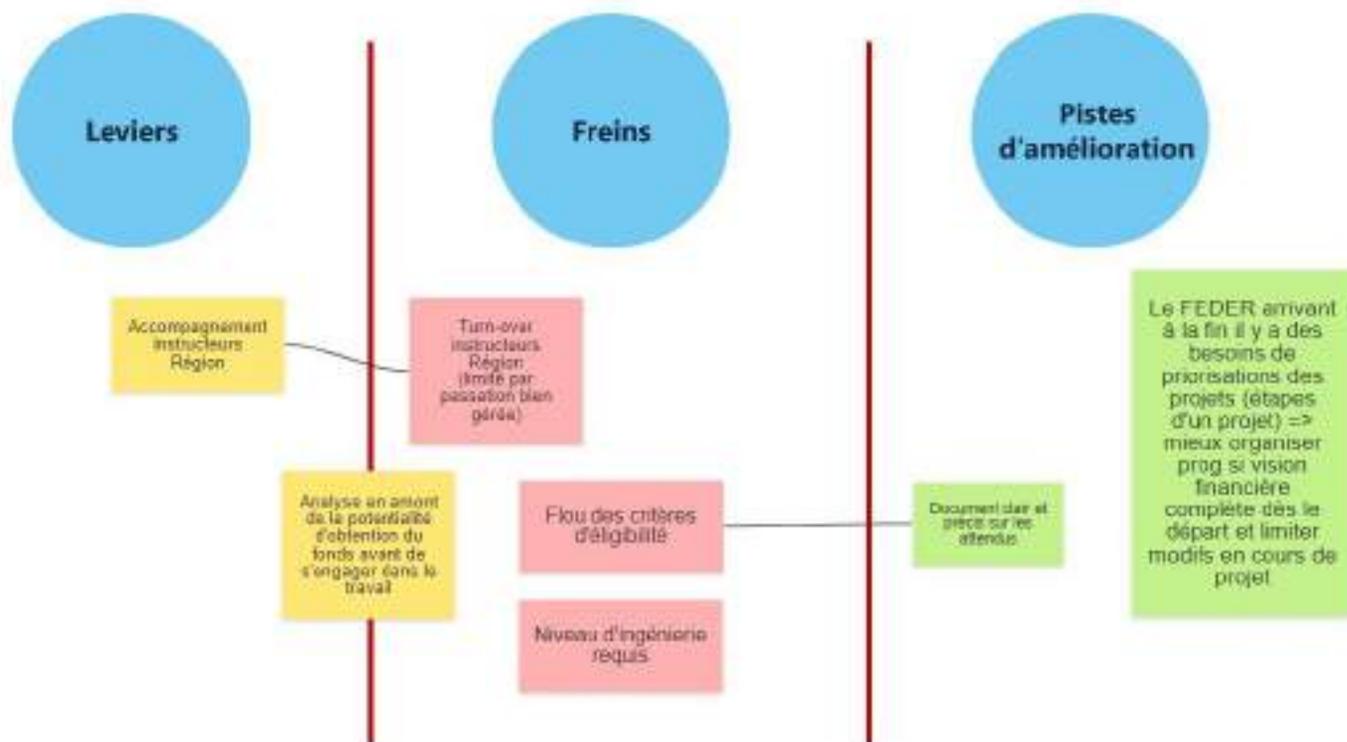
Pour les projets de grande ampleur, les porteurs nous avouent ne plus pouvoir se passer du FEDER. Mais, avec la diminution du budget de l'Etat sur les projets QPV, cette logique s'étend maintenant à tous les projets. Comme l'Etat confie de plus en plus de responsabilités aux collectivités locales, la mobilisation de co-financement européen devient incontournable. Aujourd'hui, il est donc indéniable que, sans le FEDER, beaucoup de projets ne pourraient pas avoir lieu.

Concernant la communication sur les actions entreprises avec le fonds européen : pour les projets locaux touchant les particuliers, les actions de communication permettent de mieux sensibiliser les publics sur l'utilité de l'UE. Ces actions permettent un réel effet levier au niveau des bénéficiaires finaux sur leur compréhension des fonds et de leur utilisation. Cela permet de montrer aux populations locales que l'Europe peut avoir des impacts au niveau local et de manière concrète.

3. Barrières et boosters du FEDER

Question :

Quels sont les freins, levier, et pistes d'amélioration du co-financement européen ?



Synthèse des échanges :

Les principaux points à retenir concernent le rôle très important d'instructeur FEDER à la région, qui s'avère souvent crucial pour l'accompagnement au suivi administratif et financier des porteurs ; les critères d'éligibilité du FEDER souvent jugés trop flous, et un niveau d'ingénierie requis pour pouvoir gérer efficacement un projet FEDER. La principale piste d'amélioration concerne la priorisation des projets selon le type d'actions entreprises et le plan de financement – pour accroître la valeur ajoutée du FEDER.

Focus Group n°5 : Analyse de l'impact des projets d'insertion par la formation des jeunes

Date : 08/11/2022
Lieu : E2C Nancy



Participants – Porteurs de projets : chargés de mission et gestionnaires administratifs et financiers

- ❖ Association Unis-cité
- ❖ E2C Lorraine
- ❖ Apprentis d'Auteuil Grand Est
- ❖ Alméa Formation interpro (E2C CA)
- ❖ AFPA (E2C CA)
- ❖ CFPPA DE RETHEL (2EC CA)
- ❖ Ecole de la 2^{ème} chance 68
- ❖ ADPS



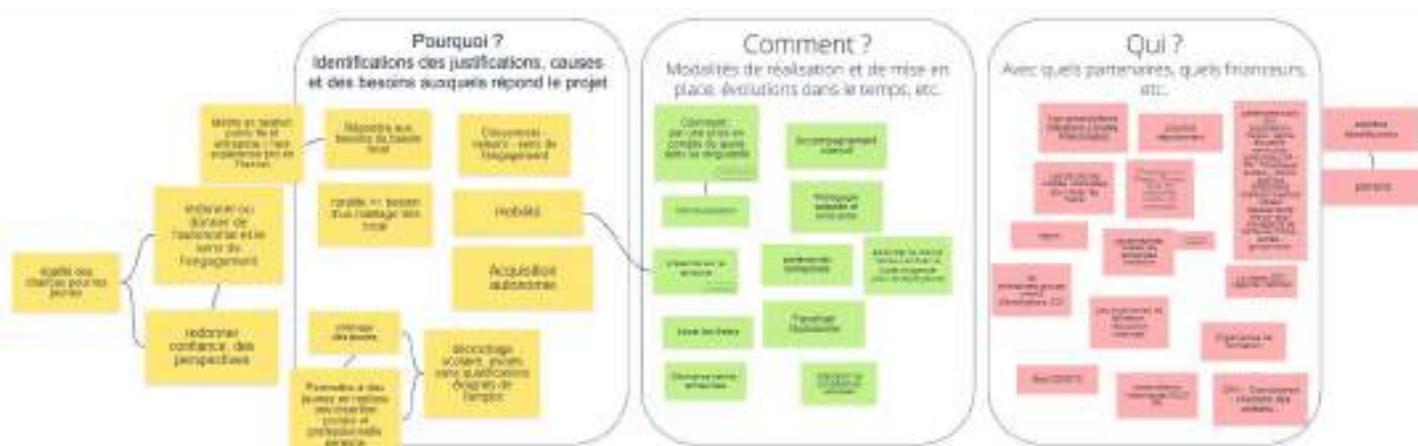
Objectifs du focus group

- ❖ Identifier et caractériser l'impact des financements européens pour les projets de formations des jeunes.
- ❖ Identifier et caractériser l'impact des financements européens pour les bénéficiaires finaux dans le cadre de leurs parcours d'insertion professionnels.

1. Programmation des projets

Question :

Pourquoi, comment, et via quels financeurs avez-vous programmés vos projets ?



Remarques :

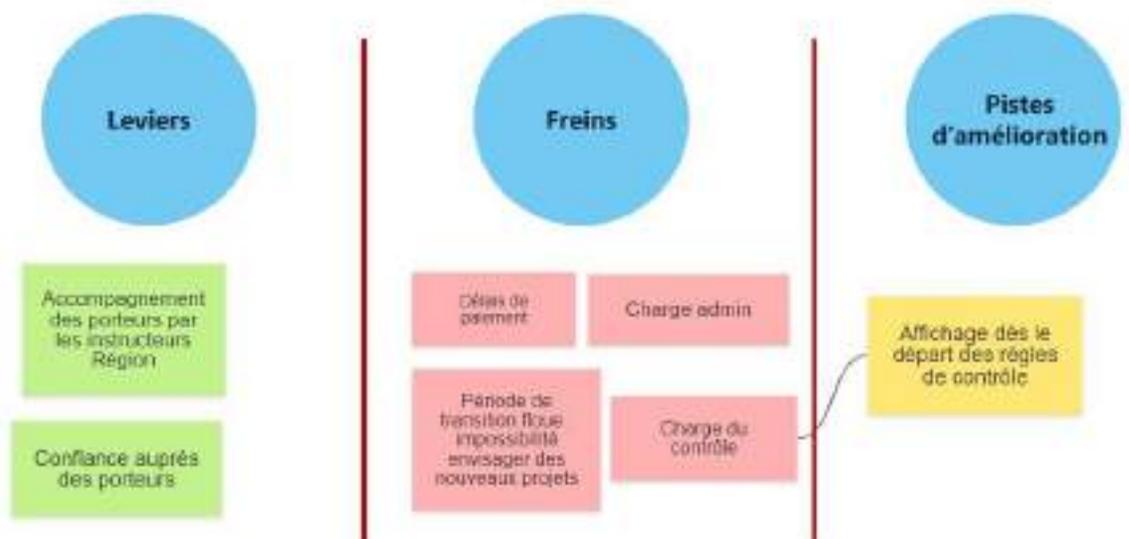
Les porteurs ont chacun été invités à décrire leurs projets en 1 mot. Les mots qui sont ressorti sont « intensif » (au niveau de l'accompagnement), « sécurisation » (des parcours), « construction (du projet professionnel), « booster » (pour le développement des compétences), « chance » (pour les bénéficiaires finaux), « découverte » (de métiers, de passion).

Pour beaucoup, les projets représentent un vrai levier pour les entreprises qui ont besoin de main d'œuvre, et mettent les moyens et le temps nécessaires pour aider au développement des projets.

2. Barrières et boosters du FSE

Question :

Quels sont les freins, levier, et pistes d'amélioration du co-financement européen ?



Synthèse des échanges :

Aujourd'hui, le FSE est perçu comme un réel effet levier ; il permet de développer de nouvelles activités et d'accroître leur intensité. Les porteurs le perçoivent comme un financement majeur et déterminant. Selon leurs mots, « aujourd'hui, [ils n'ont] plus le choix, [ils sont] devenus dépendants du FSE ». Pour autant, le suivi administratif et financier du FSE est perçu comme lourd et complexe par le OF. La plupart des porteurs recommandent qu'il y ait une personne entièrement dédiée à la gestion du FSE, pour « éviter toutes mauvaises surprises » et économiser du temps de gestion. Une autre difficulté liée au FSE concerne son manque de lisibilité sur ses critères d'éligibilité, avec une incertitude quant aux attentes du financement et de ses résultats. Les porteurs recommandent donc de mieux définir les règles d'attribution des projets ainsi que les règles de contrôles tout au long des projets, afin de fluidifier leur gestion administrative.

6

Conclusions et recommandations

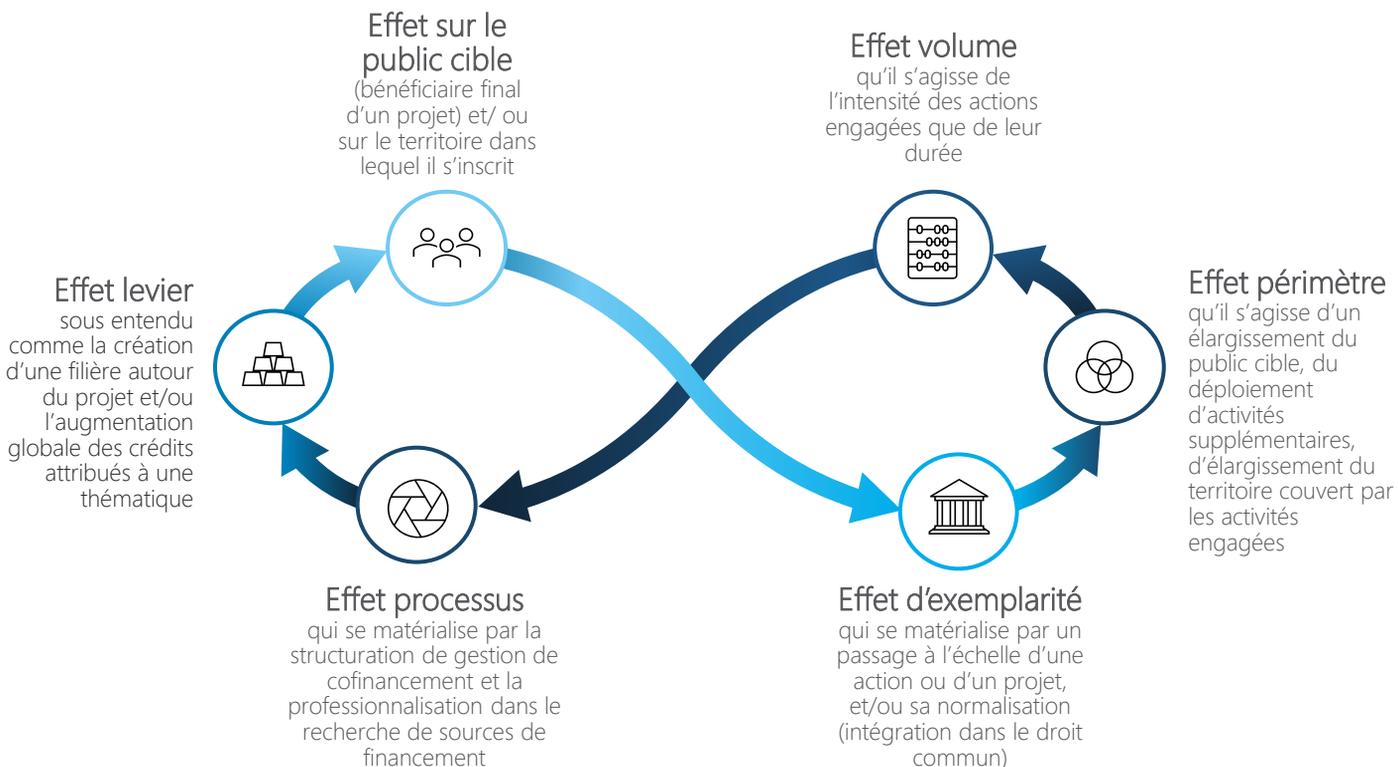
Conclusions et recommandations

Les conclusions de cette évaluation d'impact reposent sur :

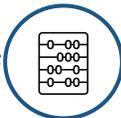
- la mise en perspective d'un ensemble d'informations collectées en recourant à divers outils évaluatifs
 - analyse sur pièces
 - visites d'évaluation
 - sondages
 - focus group
 - étude de cas

- La confrontation de ces informations à un ensemble de critères évaluatifs :
 - Pertinence
 - Cohérence et complémentarité
 - Exécution, efficacité, efficience
 - Impact
 - Durabilité
 - Valeur ajouté du cofinancement

- L'isolation des différents effets qui constituent la mesure de l'impact
 - Effet sur le public cible
 - Effet volume
 - Effet périmètre
 - Effet d'exemplarité
 - Effet processus
 - Effet levier



Effet volume



- L'effet volume se caractérise le plus souvent par le développement d'actions de plus grande envergure engagées grâce au soutien des fonds
- L'effet volume se caractérise également par l'inscription de certains porteurs dans un développement pérenne par l'engagement de transitions nécessaires au maintien et au développement de leurs activités
- L'effet volume est moins important quand il s'agit de création d'entreprises qui se heurtent à des difficultés que l'obtention d'un financement ne peut pas toujours solutionner

Effet périmètre



- L'effet périmètre est quasi-systématiquement recherché (et le plus souvent obtenu) par les porteurs quand il s'agit d'élargir le public cible touché par une action, ou quand il s'agit de proposer de nouvelles activités.
- La répliquabilité sur d'autres territoires est moins souvent dans la culture des porteurs et gagnerait à être renforcée pour les porteurs en ayant la capacité et pour les actions pour lesquels un potentiel existe.

Effet d'exemplarité



- L'effet d'exemplarité est particulièrement notable quand les actions cofinancées s'inscrivent dans la continuité d'un schéma ou tout autre document matérialisant un plan d'action à horizon plusieurs années pour tout un secteur ou toute une filière.
- L'effet d'exemplarité est également possible quand le porteur s'inscrit dans un réseau dont la dynamique permet un maillage territorial suffisamment important pour que l'ensemble du public cible de la région puisse en bénéficier.
- L'effet d'exemplarité est également particulièrement important quand par le caractère innovant d'un projet, un changement culturel ou un changement de pratique permet par la suite la normalisation de l'innovation
- L'effet d'exemplarité est particulièrement marqué quand le financement européen contribue à la labellisation d'une action majeure entreprise par un porteur

Effet processus



- L'effet processus est particulièrement fort quand l'obtention d'un financement européen est conditionnée à la recherche d'autres sources de financement. Ce conditionnement doit cependant être annoncé suffisamment en amont pour ne pas désarçonner les porteurs dans la temporalité de leurs projets.
- L'effet processus est particulièrement marqué dans les structures disposant d'ETP dédié au montage de projets (universités, opérateurs, fédérations, etc.)
- L'effet processus est plus complexe à faire émerger pour les toutes petites structures qui n'ont pas la possibilité de mobiliser une ressource dédiée pour la gestion, le suivi et la recherche de financement. Pour ces structures, le recours une entité intermédiaire capable de fédérer plusieurs petites structures autour d'une même source de financement est particulièrement pertinent.

Effet levier

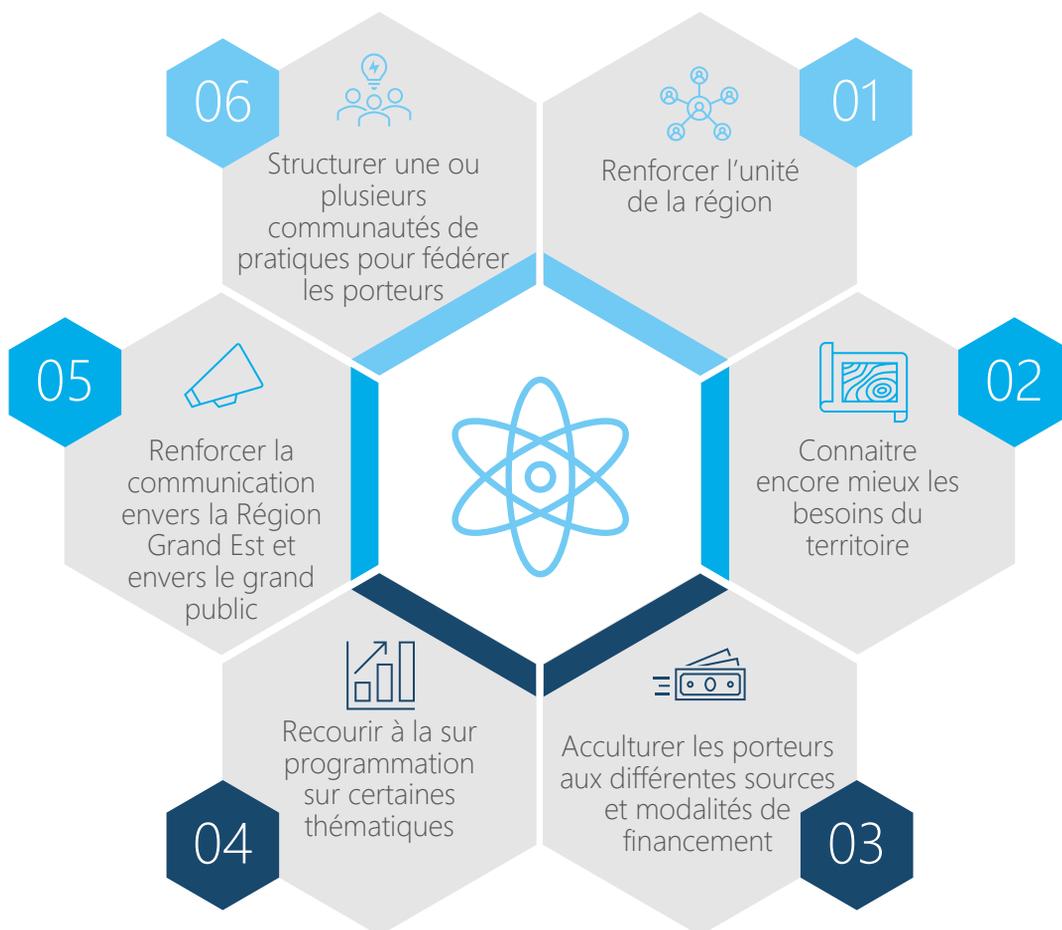


- L'effet levier est notable quand le financement européen améliore la notoriété, la visibilité, la crédibilité des structures bénéficiant de fonds européens et permet la mobilisation systémique d'autres financeurs autour d'une thématique augmentant notablement les financements liés à celle-ci
- L'effet levier est particulièrement fort quand le financement européen est la 1ère source de financement mobilisée par le porteur. Ce financement ainsi obtenu joue un rôle de « caution » vis-à-vis des autres financeurs.
- L'effet levier est plus faible quand le financement européen vient « boucler un plan de financement » qui aurait pu l'être sans le recours à celui-ci.

Effet sur le public cible



- L'effet sur le public cible des actions financées est notable de façon directe (avec une amélioration concrète de leur qualité de vie) mais aussi indirecte (actions concourant à développer/améliorer un bien ou un service proposé au public cible)
- L'effet sur le public cible est souvent amoindri par une communication envers le bénéficiaire final pas toujours aisée quand plusieurs bénéficiaires intermédiaires sont recensés



Renforcer l'unité de la région



- ❖ La fusion des 3 anciennes régions étant intervenue en plein milieu du cadre financier pluriannuel 14-20, la synergie entre les projets des 3 anciennes régions n'a pu être entamée que sur la 2^{de} moitié de la programmation. La prochaine programmation devra mieux traduire cette recherche de création d'une synergie territoriale qui dépasse la structure des anciennes régions et raisonne sur des unités territoriales pertinentes en matière de développement.

Connaître encore mieux les besoins du territoire



- ❖ Le recours aux diagnostics territoriaux permettant de cadrer les logiques d'intervention mises en œuvre pour les projets à cofinancer peuvent être renforcées, systématisées quand cela est possible. En effet, la réalisation de ces diagnostics permet à l'autorité de gestion de mieux percevoir la portée d'un projet, et à un porteur de mieux penser son plan de financement en fonction des opportunités et risques dont il a connaissance.
- ❖ Les différentes politiques pilotées par la Région font l'objet de plusieurs schémas / plans qui permettent de structurer les différentes actions engagées sur une temporalité potentiellement différente de celles des fonds, il sera important de chercher à maintenir une dynamique coordonnée entre ces différents documents et la programmation 21-27.



Acculturer les porteurs aux différentes sources et modalités de financement

- ❑ Faciliter l'accès à l'information sur les différentes sources de financement, à la disposition de la Région Grand Est, permettrait à certains porteurs d'avoir une meilleure connaissance des sources de financement à leur disposition et de construire leur plan de financement de façon plus consciente et de mieux juger de la prise de risque qu'ils pensent être en capacité d'assumer.
- ❑ Les projets et les porteurs étant de dimensions très différentes, et leurs expériences dans la recherche de cofinancement européen étant également hétérogènes, il sera important d'imaginer des modalités de financement et d'accompagnement permettant de favoriser la diversité des projets.
- ❑ Le recours à des structures intermédiaires en capacité d'être porteur de projet du point de vue de l'autorité de programmation et financeur pour des acteurs de plus petite envergure qui ne pourraient assumer seuls la gestion d'un cofinancement européen est une pratique à développer car elle permet de financer les actions les plus pertinentes en limitant la prise de risque tant pour les bénéficiaires de « 2nd rang » que pour l'autorité de programmation.



Recourir à la sur programmation sur certaines thématiques

- ❑ Pour les thématiques générant le plus souvent de la sous-consommation, une stratégie de sur programmation dès le début de la période de financement ainsi qu'une analyse régulière des difficultés d'exécution doivent permettre d'atteindre un taux de consommation final le plus proche possible de 100%. Viser 115% de taux de programmation dès le début de la programmation paraîtrait raisonnable.



Renforcer la communication envers la Région Grand Est et envers le grand public

- ❑ Pour renforcer l'effet levier des fonds FESI, une communication autour de la « marque FESI » doit être structurée et réalisée tant par l'autorité de gestion que par les porteurs : être financé par un FESI est gage d'intérêt de l'autorité de gestion pour un projet, de sérieux et de dynamisme de la part du porteur, d'une certitude commune de la part de l'autorité de gestion et du porteur que le projet rendra service au développement de la région.
- ❑ Mesurer l'impact d'un projet peut nécessiter de demander des informations aux porteurs au-delà de la période de réalisation de leurs projets. Il serait ainsi nécessaire de les en informer dès le début de leur projet pour permettre à l'autorité de gestion d'exploiter au mieux ces informations.



Structurer une ou plusieurs communautés de pratiques pour fédérer les porteurs

- ❖ Fédérer les porteurs autour de la notion de partage d'expérience, au sein d'une ou plusieurs communautés de pratique, permettrait à l'autorité de programmation de mieux percevoir les difficultés des porteurs et à ceux-ci de résoudre une partie de leurs difficultés par la mise en œuvre de pratiques observées chez d'autres. Cette ou ces communautés de pratiques pourrait permettre :
 - ✓ L'organisation de séminaire
 - ✓ L'organisation de temps d'échange plus réguliers / plus circonstanciés / plus thématiques, favorisant l'analyse de pratiques
 - ✓ La création de modules d'autoformation sur des sujets jugés comme non maîtrisés par les porteurs selon l'autorité de gestion
 - ✓ Le partage de ressources ciblées pour les porteurs (informations réglementaires, techniques)
 - ✓ Le partage de bonnes pratiques en matière de suivi, gestion, communication

OT	Recommandations
OT1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre proportionnels les objectifs fixés et moyens déployés en fonction des unités territoriales retenues : à l'aune du réalisé les objectifs fixés dans le prochain PO pourront être plus précis ➤ Aligner la programmation avec la temporalité des évolutions de son écosystème pour ne pas se priver de soutenir des filières émergentes qu'elles soient ou non ciblées dans les Stratégies Régionales d'Innovation ➤ Mettre en place un guichet unique, rassemblant les différents sources de financement par thématique (européens, nationaux, régionaux) pour faciliter la construction de plan de financement par les porteurs. Les potentielles synergies et mises en relation des projets similaires seraient également plus facilement réalisables par les chargés de mission de la Région et par les porteurs ➤ Exploiter les expériences autour des projets de développement de la collaboration entre le privé et le public pour reprendre les bonnes pratiques éprouvées à chaque secteur de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3). ➤ Effectuer un suivi a posteriori, plusieurs années après, pour évaluer de manière rigoureuse l'impact des projets financés et permettre une amélioration continue de la programmation. La mesure de l'impact n'est faisable que sur une temporalité plus longue que la plupart des autres projets financés par les FESI. ➤ Surprogrammer la totalité de l'enveloppe dès le début du fonds puis de reprogrammer en cas de sous-consommation ➤ Pour assurer la meilleure efficacité de programmation, la concentration des moyens sur certains types de projets reste essentielle dans un contexte de multiplicité de financeurs. En effet, le FEDER seul ne peut contribuer à des résultats significatifs sur tous les grands objectifs fixés. Ainsi une stratégie de programmation pour le prochain PO pourrait être de privilégier encore plus les projets permettant des synergies. ➤ Prévoir une révision des objectifs en tenant compte du rythme de programmation (et des éventuels impératifs de la Commission Européenne). Les résultats de la programmation 2014 – 2020, qui ont largement été atteints avec un budget inférieur aux montants conventionnés montrent que les objectifs peuvent être plus ambitieux. ➤ Compléter les FESI par d'autres sources de financement quand une thématique devient également une priorité nationale. La plupart des institutions porteuses de projets financés par les FESI sont dépendantes de ces fonds parce qu'ils constituent la majeure partie de leurs ressources. Cette thématique qui constitue donc une priorité nationale se voit donc portée par les FESI, ce qui en plus n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés. ➤ Rechercher la synergie territoriale au sein d'un même projet. Les enjeux de synergies entre les différents pôles de recherche décimés sur les 3 anciennes régions sont déterminants pour la réussite de la prochaine programmation. ➤ Créer des synergies entre les pôles de recherche publics des trois anciennes régions. Le travail de spécialisation sur les domaines de la S3 de chacune d'elles a déjà permis d'assurer la valeur ajoutée des projets en leur assurant un certain budget, il est maintenant possible d'aller plus loin en faisant l'exercice à l'échelle de la nouvelle région. Il est donc important que le nouveau PO soit pensé à l'échelle de la nouvelle région pour le financement de la recherche publique. ➤ Renforcer la visibilité des projets de recherche par les entreprises, dans le cadre des collaborations du secteur privé avec la recherche publique. Communiquer et se faire identifier auprès de ces dernières est chronophage et ne relève pas forcément des compétences et appétences des chercheurs, mobiliser des structures pour faire le relais, pourrait permettre d'augmenter la valeur ajoutée de ces projets.

Recommandations par OT

OT	Recommandations
OT2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener une réflexion, sur les usages du numérique, pour déterminer ce qu'il est souhaitable de porter à l'avenir – en travaillant notamment sur la cohérence et les synergies à dégager. ➤ Travailler davantage sur le calendrier du financement pour éviter un démarrage tardif des initiatives. ➤ Renforcer la communication sur les modalités d'obtention et de suivi administratif du financement. ➤ S'assurer / vérifier que chaque porteur ait une bonne maîtrise du processus administratif et financier du FEDER. ➤ Encourager la coordination et les synergies entre porteurs de projet, via une institutionnalisation des temps d'échange entre porteurs par exemple. ➤ Mieux agencer les indicateurs de résultats de manière à les rendre éloquents quant à la réalisation d'un objectif. C'est une tâche plus difficile pour les projets d'usage, mais cela aura le mérite d'assurer un véritable suivi de ces projets. ➤ Profiter des infrastructures du numérique récemment mises en place pour les répercuter sur les projets de services ➤ Structurer davantage le portefeuille de projets liés aux usages du numérique, d'autant que les infrastructures sont désormais plus efficaces, afin d'en tirer des synergies. ➤ Renforcer l'accompagnement des (nouveaux) porteurs de projets dans le montage des dossiers pour permettre une meilleure compréhension des dynamiques administratives propres au FEDER.
OT3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jouer un rôle d'aide aux entreprises engagées dans toutes démarches d'amélioration (technologique, ressources humaines, emploi, environnement, économie, énergie,...) au même titre que des financements nationaux et régionaux ➤ Mettre en place des instruments pour faciliter la gestion administrative et financière des entrepreneurs (prêt rebond par exemple) ➤ Renforcer l'accompagnement dès la phase de création (comme cela a été fait avec les antennes régionales de France Active), et renforcer l'accompagnement à la reprise d'une entreprise ➤ Renforcer les actions de développement des PME à l'international ➤ Utiliser plus de FEDER pour cofinancer des actions de suivi des entreprises créées dans leurs 3 premières années d'activité (coaching, tableaux de bord, conseil, recherche de solutions de financement, transfert de technologie ou accompagnement à l'export...). ➤ Renforcer les actions de formation entrepreneuriales et techniques ➤ Veiller à la bonne complémentarité des projets avec les autres programmes régionaux (e.g. Plan Régionale d'Internationalisation des entreprises ») pour en accroître les bénéficiaires. ➤ Favoriser les projets avec des fournisseurs français (voire européen) lorsque cela est possible, afin de moins dépendre d'éléments extérieurs (pénurie, guerre, etc.) ➤ Stopper le cofinancement des projets de recherche et privilégier le cofinancement des projets d'investissement ➤ Accompagner la conduite du changement dans les projets de transformation ➤ Renforcer les actions de diagnostic ➤ Imposer aux porteurs de projet de remplir les indicateurs régulièrement ➤ Rééquilibrer les financements entre les différentes PI en renforçant le soutien à l'internationalisation qui est un sujet clé pour la compétitivité des PME ➤ Le FEDER étant un axe majeur de la politique de développement économique régionale, poursuivre et même renforcer le lien et la coordination entre le FEDER et le SRDEII sur la programmation 21-27 ➤ Etendre les actions (et notamment les innovations) à d'autres territoires

OT	Recommandations
OT3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accentuer les démarches de mutualisation, de réseaux entre entreprises, avec des actions collectives de structuration et/ou de promotion d'une filière économique, et des actions collectives visant à accroître la compétitivité des entreprises participantes ➤ Consacrer plus de financements aux projets de création d'entreprises, via des fonds de prêt destinés à des entreprises de moins d'un an ➤ Développer les activités à l'international afin de maximiser le rayonnement des entreprises françaises : accompagner les entreprises dans leur développement à l'international (salons, missions à l'export...), ou les aides individuelles de type étude de marché à l'export, renforcement des moyens à l'export, dépenses de prospection, etc ➤ Accentuer la mise en réseau car elle aurait de nombreux bénéfices : partage de bonnes pratiques, meilleure anticipation des évolutions de la filière et du territoire, meilleure crédibilité de chaque entreprise du réseau, et un rayonnement amplifié ➤ Faire du financement FEDER un levier pour permettre aux entreprises de trouver d'autres financements pour leur projet, et apporter ensuite le montant permettant de compléter le budget global du projet ➤ Faire du FEDER un levier d'investissement et non de fonctionnement. Il doit avoir un rôle de supplément permettant aux entreprises d'innover, améliorer la performance, optimiser les processus, élargir les impacts, lancer une dynamique
OT4	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Financer les réseaux de chaleur en partenariat avec l'ADEME, climaxion, (cela n'a pas été le cas en Champagne-Ardenne alors que cela a bien fonctionné sur les autres PO) ➤ Assouplir l'assiette éligible de dépenses sur les projets notamment les frais de fonctionnement ➤ Intégrer la logique de guichet unique pour toutes les thématiques où cela est possible. Cette thématique a la particularité d'avoir une pluralité de financeurs pouvant complexifier la lisibilité des usagers. L'ADEME et la région Grand-Est ont déjà initié un travail de guichet unique permettant de présenter un seul interlocuteur pour ces deux sources de financement. Il reste encore beaucoup de guichets dont le FEDER, pour lesquels ce travail de rapprochement pourrait être envisagé, a fortiori sur les financements à destination des ménages. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recourir à la sur-programmation semble pertinent sur les projets de rénovation énergétique des bâtiments pour cause des problématiques croissantes de pénuries de matières premières, de prestataires (pas de réponses aux AO) et in fine des délais de travaux très variables ➤ Développer les guichets uniques à l'image de Climaxion qui semble être une réussite : le prochain PO pourrait travailler à l'intégration du FEDER dans ce type d'initiative. En effet, simplifier la lecture des sources de financement est un travail à mener en priorité pour les guichets touchant le grand public. ➤ Répliquer la méthode d'instruction des projets d'efficacité énergétique dans les entreprises en Alsace : la direction technique qui assure l'instruction technique des projets avec l'appui du conseiller de la CCI et un jury associant la Région, la CCI, l'Etat et le FEDER qui examine les demandes de subvention.

Recommandations par OT

OT	Recommandations
OT5	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer une continuité entre les programmes, à l'image de la continuité présente dans les PO entre 2007-2013 et 2014-2020 pour continuer de soutenir les efforts de préventions des risques que pour assurer la réalisation des travaux qui n'auront pas eu lieu sur cette programmation tardive ➤ A l'instar des actions de l'EPTB Seine Grand Lacs, poursuivre le soutien aux actions dans le cadre de la mise en place des PAPI pour renforcer l'impact en intervenant sur des zones adéquates afin de répondre aux problèmes d'inondation ; ➤ Renforcer la mobilisation et l'accompagnement au montage des projets pour des intercommunalités de petites et moyennes tailles ayant des besoins sur l'axe inondation afin de renforcer la programmation dès le début du cadre 21-27. ➤ Avec une prise en main complète de la GEMAPI mis en place à partir de 2018, s'assurer de la complète publicité des possibilités de financement européen sur ces thématiques pour les collectivités ➤ Sans remettre en cause la réalisation des études et des travaux nécessaires sur le territoire, diversifier les projets considérant l'importance du risque inondation sur l'ensemble de la région ➤ Disposer d'une vision du coût des travaux dès la réalisation des études dans le cadre de la mise en place de projets « segmentés » pourrait permettre d'assurer une meilleure visibilité à l'autorité de gestion sur les besoins financiers et la marge de manœuvre de programmation restante. Sur la base des études cofinancés dans le cadre 2014-2020, il devrait être possible de disposer d'une estimation des minima nécessaires sur le 2021-2027. ➤ En cas de multiplication des besoins dans les années à venir, prioriser les financements de travaux afin d'assurer un usage optimal des financements européens là où ils s'avèrent les plus utiles pour les porteurs de projets ; ➤ Dans l'optique d'une poursuite de la programmation et au regard du nombre d'études financées sur la période, sécuriser en priorité le financement des travaux afin d'assurer la réalisation des projets accompagnés au cours de cette programmation.
OT6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser davantage le grand public et les autorités publiques ➤ Renforcer les actions de formation, notamment auprès des autorités publiques ➤ Développer des projets sur l'ensemble du territoire ➤ La protection de milieux naturels passe par la mise en œuvre de nombreuses démarches financés par différents acteurs (Etat, Région, FEADER, ADEME, etc). Inscrire les actions soutenues par le FEDER en complémentarité avec les autres actions et tenir compte de la nature du foncier et des usages qui en sont faits, chaque action devant concourir à un même objectif final : maintenir des écosystèmes durables. Pour cela la mise en réseau des différents acteurs doit devenir une priorité. ➤ Sur les projets de réhabilitation des friches, accompagner les collectivités à optimiser au mieux leur plan de financement, avec un regard croisé sur l'apport des crédits régionaux et l'apport des crédits européens ➤ Elargir et renforcer la sensibilisation, communication, partages de connaissance et même formation auprès du grand public et des autorités : école, conférence, colloque, séminaire, publication, réseaux sociaux, partenariat avec des associations ➤ Renforcer la culture de l'écrit (avec des rapports annuels par exemple) afin de mieux capitaliser sur les connaissances acquises et faciliter leur diffusion ➤ Imposer aux porteurs de projet de remplir les indicateurs régulièrement ➤ Programmer des projets en Alsace qui est également confrontée à tous ces enjeux ➤ Investir sur des moyens permettant d'atteindre le grand public et les autorités publiques au niveau de la sensibilisation aux enjeux environnementaux ➤ Développer la culture de l'écrit car elle permet une capitalisation de la connaissance et ainsi de fluidifier le transfert de connaissance en cas de turn over sur un poste clé ➤ Faire du FEDER un levier pour permettre aux structures de trouver d'autres financements pour leur projet, et apporter ensuite le montant permettant de compléter le budget global du projet ➤ Faire du FEDER un levier d'investissement et non de fonctionnement. Il doit avoir un rôle de supplément permettant aux porteurs d'amplifier leurs actions et leurs impacts, d'innover, de lancer une dynamique

Recommandations par OT

OT	Recommandations
OT8	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le travail d'innovation afin d'identifier de nouvelles possibilités de soutien à l'image de la mise en place depuis 2019 des « Digital académie » par Alméa formations Interpro. ➤ Poursuivre le développement de projets ayant un périmètre d'intervention large et notamment avec l'appui de porteurs disposant de cette surface d'intervention potentielle. ➤ Organiser un tuilage entre les cadres financiers afin de limiter le risque de « stop and go » de la fin d'un cadre : la préparation dès 2026 de conventionnement pluriannuel permettant d'aller jusqu'en 2029 devrait permettre de limiter ce risque. ➤ Renforcer le travail de régionalisation des accompagnements afin de poursuivre la recherche d'économies d'échelles, notamment en matière de coût administratif et de gestion des projets : pour des structures tels que la CRMA, Activ Action ou encore les écoles de la 2nde chance, le développement d'une expertise commune régionale permettrait de renforcer l'efficience des projets avec la mutualisation possible des postes administratifs. ➤ Disposer d'une programmation alliant des projets récurrents, stables et assurant la bonne consommation des financements disponibles mais aussi mettre en place des projets plus innovants afin de développer les modalités d'accompagnement des publics au sein de la région. ➤ Renforcer le travail de recherche de cofinancements et de soutien du secteur privé dans la mise en place de ce type de projets, notamment pour soutenir le développement de l'apprentissage ou le soutien à la formation des jeunes dans un certains nombre de secteurs en fort besoin de main d'œuvre. ➤ Renforcer les réflexions sur les modèles économiques de certains projets afin de limiter la dépendance aux fonds européens et potentiellement libérer des montants pour travailler sur une programmation plus innovante.
OT9	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer une uniformisation de la logique de soutien à l'ESS sur l'ensemble de la Région grâce à un PO unique et des objectifs partagés au niveau de l'ensemble de la Région ➤ Mettre à jour le PO 2021-2027 suite à la validation du nouveau SRDEII en 2023 pour assurer une poursuite de la cohérence entre les financements européens et les objectifs fixés dans le cadre de la concertation régionale sur le développement économique et social du territoire dans son ensemble. ➤ Poursuivre avec un système d'appels à projets sur la partie micro-projets afin d'assurer la poursuite de la répartition des projets sur le cadre 2021-2027 ➤ Renforcer les objectifs en termes de nombre de micro-projets soutenus à l'échelle de la Grande Région avec un accompagnement de la part de la CRESS intervenant désormais sur l'ensemble du territoire et non uniquement en Alsace. ➤ Etudier le recours à une structure intermédiaire pour les micro-projets pour renforcer la simplification de la gestion avec un système de subvention pour les porteurs en supplément de l'accompagnement d'ores et déjà en place par ailleurs ➤ Renforcer l'analyse qualitative des projets, notamment en lien avec l'observatoire territorial de l'ESS, pour venir compléter le travail des indicateurs centrés sur l'emploi crée par les projets. ➤ Déployer des projets d'innovation dans l'ESS à l'image des micro-projets mais avec une vision régionale afin de renforcer la coordination des acteurs et un impact sur un territoire d'ampleur et non uniquement des projets localisés avec peu d'impact en terme d'ampleur ; ➤ Envisager une centralisation de la gestion des micro-projets ou l'arrêt de l'utilisation des fonds européens afin de limiter le coût de gestion pour des projets à faible ampleur. ➤ Poursuivre l'accompagnement des porteurs dans l'idéation et la concrétisation de leurs projets pour assurer une consommation des financements et la mise en place des innovations sur le territoire

Recommandations par OT

OT	Recommandations
OT10	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Penser l'évolution des valeurs cibles pour la formation professionnelle, avec des indicateurs harmonisés aux trois ex-régions et permettant un suivi détaillé des réalisations. Cela passe notamment par de nouveaux champs de données dans les outils de suivi. ➤ Continuer à renforcer le recours à des « diagnostic territoriaux » en amont des projets pour mieux cadrer leur logique d'intervention ➤ S'assurer que les porteurs aient une bonne connaissance des réglementations / orientations des politiques publiques locales pour permettre un meilleur ancrage des projets ➤ Conceptualiser / proposer la formation hybride ou à distance pour élargir le public cible et d'accroître l'inclusivité des projets. ➤ Renforcer la communication sur les modalités d'obtention et de suivi administratif du financement plus renforcée. ➤ S'assurer / vérifier que chaque porteur ait une bonne maîtrise du processus administratif et financier du FSE ➤ Institutionnaliser les temps d'échange entre porteurs pour faciliter le partage d'information et l'émergence de bonnes pratiques ➤ Trouver le bon équilibre entre des objectifs de quantité et de qualité de la formation proposée pour permettre d'en stabiliser les bénéficiaires et d'éviter les manques d'efficacité ➤ Effectuer un suivi précis de la consommation des enveloppes FSE sur les projets (du type PRF), pour être en mesure de décrire l'efficacité des projets de la manière la plus juste possible. ➤ Penser la professionnalisation des acteurs et la création de filières pour la bonne gestion administrative du FSE. ➤ Passer d'indicateurs quantifiant combien de personnes sont entrées dans le dispositif et en ressortent avec une qualification à des indicateurs quantifiant combien de personnes ont ensuite trouvé un emploi ➤ Mieux penser la normalisation / quantification des liens établis avec le monde du travail grâce au projet. ➤ Surveiller de près l'état des lieux des sorties de formation pour détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO et mettre en place les plans d'actions adéquats. ➤ Renforcer l'accompagnement des (nouveaux) porteurs de projets dans le montage des dossiers pour permettre une meilleure compréhension des dynamiques administratives propres au FSE.
OT13	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser des acteurs intermédiaires pour réaliser rapidement une analyse systémique de porteurs aux besoins comparables afin de mutualiser les projets et permettre d'adresser les besoins en composant aussi bien à partir des besoins exprimés mais aussi des meilleures pratiques imaginées par d'autres. ➤ Faire la promotion du double enjeu de contribuer à la gestion de l'urgence liée au COVID et de soutenir la relance économique de la région, si jamais une situation devait conduire à activer un dispositif comme REACT EU à l'avenir ➤ Faire procéder les projets, le plus souvent possible, d'une analyse systémique qu'elle soit, soit à l'échelle du porteur, ou d'une thématique de politique publique ➤ Dupliquer la méthode « Industrie du futur » à d'autres champs pour accompagner et développer la maturité de potentiels porteurs ➤ Prévoir une analyse de l'exécution des projets de cet OT quand la majorité de ceux-ci seront terminés ➤ En tirer une retour d'expérience tant pour les porteurs que les projets : déterminer, pour chaque action non réalisée, les causes racines en distinguant celles liées à la crise sanitaire de celles qui ne le sont pas, interroger les porteurs sur leur appréciation des risques de non réalisation en identifiant les critères qui font qu'il est nécessaire de reporter la date de fin d'un projet ou de redimensionner un projet

OT	Recommandations
OT13	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer / vérifier que chaque porteur ait une bonne maîtrise du processus administratif et financier lié au fonds et des règles particulières liées à REACT EU ➤ Ne pas hésiter à séquencer les projets de façon à tenir compte de ce qui semble réaliste de faire dans la période de réalisation proposée, notamment pour les projets d'infrastructure où l'objectif final peut ne pas être la réalisation complète des travaux mais l'aboutissement d'une phase structurante ➤ Ne pas prendre comme référence les projets financés par REACT EU (pour les projets susceptibles d'exister de la même façon, au-delà de la crise sanitaire) comme base de comparaison pour mesurer leur efficacité et de plutôt privilégier des projets menés avant la crise sanitaire ➤ S'interroger sur l'utilisation des équipements hors crise sanitaire et de consulter les porteurs pour identifier les marges d'erreur difficiles à anticiper dans un contexte d'urgence ➤ Sélectionner quelques projets pour un retour d'expérience plus approfondi, une fois la fin de leur réalisation arrivée dans l'optique d'identifier des éléments forts de capitalisation et éventuellement de duplication auprès d'autres potentiels porteurs aux caractéristiques comparables ➤ Structurer des communautés de pratiques autour des grandes thématiques de REACT EU pour faciliter le partage d'expérience et de bonnes pratiques ➤ Capter ces nouveaux porteurs et les acculturer à la logique de fonds européens pour les encourager dans leur projet de transformation de grand ampleur (pour ceux qui en ont) ➤ Conceptualiser la durabilité dans l'utilisation des équipements acquis grâce à REACT EU différemment des autres fonds dans la mesure où certains étaient destinés très essentiellement à répondre à des besoins urgents et où d'autres ont été acquis en fonction de la disponibilité des produits sur le marché (et très exactement chez les fournisseurs) et non selon une analyse des besoins (et le plus souvent sans R&D) ➤ S'assurer que les externalités positives envisagées par les porteurs se sont bien réalisées : quand il s'agit d'application concrète, les externalités sont immédiates, tandis que pour les projets portant notamment sur la relance économique, les attendus (création d'emploi, relocalisation, etc.) peuvent être plus longs à percevoir ➤ Réfléchir avec les acteurs « intermédiaires » aux instruments financiers à créer pour « gérer l'urgence » et faire en sorte d'en faire bénéficier le plus de types de projets différents